

le PERSACOIS

bulletin municipal 2019



Convertir le passé
pour profiter du présent et
CONSTRUIRE L'AVENIR



État civil



Ont montré le bout de leur nez ...

Maxime BRUNOIS, le 9 janvier
Théa BONTEMPS, le 1^{er} septembre
Nathan SOLNAIS, le 7 novembre



Se sont mariés à Persac...

Fabienne LAPEYRE et Jean-Luc ROY, le 2 septembre



Se sont pacsés à Persac...

Wendy LEMAIRE et Romuald KWASNIK, le 15 octobre



Nous ont quittés et sont inhumés à Persac ...

Thierry COOLS, le 13 janvier
Denise RANGER née CHAMPION, le 29 janvier
Marie-Louise RANGER née CHAGNON, le 11 février
Jeanne MARTINEZ née COURIVAUD, le 15 février
Olivier COMPIN, le 28 février
Marie-Louise AUZANNEAU née MONTAUFIER, le 9 mars
Eric AUDEBERT, le 17 mars
André GERARDIN, le 11 mars
Guy GODARD, le 23 mars
Rachelle BOYER née COLIN, le 23 mars
Eugène BROCHARD, le 26 mars
Jacqueline BUREAU née PASQUIER, le 10 mai
Joseph CIROT, le 10 juin
Christian CRAMPON, le 18 juin
Paulette Mauricette DESSIOUX née LECLÈRE, le 16 juin
Anne-Marie SAUVAGE née POIRIER, le 29 août
Guy AUZANNEAU, le 13 septembre
Gilbert DESSIOUX, le 31 décembre

Le mot du Maire

Persacoises, Persacois, Chèr(e)s Administré(e)s,

L'année 2019 fut riche en événements dans la commune, avec pour point d'orgue la salle des fêtes. Presque un an de travaux, lesquels sont passés par tous les stades, du projet de « toilettage » initial de restauration à la démolition totale du bâtiment et finalement à sa reconstruction avec un agrandissement. Cette période a laissé libre court à l'expression de tous les avis et comparaisons, parfois malheureuses, et aux « y'avait qu'à... ».

Fort heureusement l'équipe municipale a tenu bon et a pu accueillir un grand nombre de Persacois, de nombreux élus voisins et Madame la Sous-Préfète lors de l'inauguration le 25 octobre dernier, tous ravis de la réalisation. Hors la belle réussite architecturale, il faut noter que tous ces travaux reviennent à un montant d'investissement inférieur au budget prévisionnel, confortant le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui nous a guidés dans les solutions à apporter au gré des découvertes et avaries de chantier.

Dans le bulletin de janvier 2019, nous évoquions la construction de logements rue de la Mothe. L'instruction du dossier a connu un déroulement normal et tous les services ont rendu des avis favorables, assortis de prescriptions de la part de Madame l'Architecte des bâtiments de France. Le permis de construire a été délivré à Habitat de la Vienne, promoteur d'Habitation à Loyer Modéré (HLM).

Alors que la mise en chantier se préparait, une requête en annulation du permis de construire a été déposée près le tribunal administratif de Poitiers. La municipalité a répondu à cette interpellation via un avocat dûment mandaté. Dès lors, bien que la requête ne soit pas suspensive, nous attendons les décisions de justice.

Cette attente, temps précieux perdu pour Persac qui a besoin de renouveler son parc de logements locatifs, peut s'avérer réhibitoire pour ce projet dont les financements 2019/2020 ne seront pas obligatoirement reconduits, s'ils ne sont pas utilisés. Cette démarche individuelle est au détriment du bien général, de nos commerces et services qui sont aux abois. Toutefois, elle peut être stoppée par la volonté de son initiateur.

Les logements HLM bénéficient d'une part, de l'apport du terrain et de sa viabilisation par la commune et ensuite, de financements de la Caisse de Dépôts et Consignation (notamment les dépôts

**La municipalité souhaite la bienvenue
aux nouveaux Persacois.**

**N'hésitez pas à venir en mairie
afin de bénéficier des meilleurs conseils
pour profiter pleinement
des services de notre commune.**

du Livret A) pour être loués à des ménages qui ne peuvent ou ne veulent pas acquérir. C'est le cas de beaucoup d'entre nous qui ainsi sont accueillis dignement en Habitation à Loyer Modéré, y mènent une vie paisible dans le confort normalisé, respectent leur environnement et ne nuisent pas à leur voisinage.

Bien sûr qu'à Persac il y a des maisons à vendre et à rénover, voire, à réhabiliter avec des aides ANAH, Département, Communauté de Communes Vienne et Gartempe, mais cela ressort de l'initiative privée, dans le but d'occuper ou de louer. La municipalité joue son rôle en abondant l'aide CCVG pour la rénovation des façades, huisseries incluses.

Cette dernière année un cabinet d'infirmières, à l'initiative de ces dernières, a ouvert au n° 11 rue de la Croix Génie. L'atelier « Chemin du Breuil », après avoir suppléé la salle des fêtes en travaux pour des activités associatives, fait désormais le bonheur d'une société de métallerie délocalisée de la région parisienne qui aura des employés locaux sur ce site.

Nous avons pu cette année réaliser l'élagage de grande hauteur, attendu par nos cultivateurs sur plusieurs itinéraires. Les abords du pont de Grenaudière sont enfin stabilisés après que les dernières crues de la Grande Blourde aient eu raison des enrobés bitumineux à plusieurs reprises.

Une opération privée de réhabilitation et construction du domaine de Gros Bost va doter Persac et le Sud Vienne d'un lieu d'activités événementielles, mariages, séminaires etc... Les travaux sont sur le point d'être lancés pour accueillir les premiers clients en juin 2021, dans 77 couchages, salles de réception, de conférence, de restaurant, de détente, etc. Les emplois créés seront indirects : traiteurs, maintenance, surveillance, services à la personne tels que coiffeurs, manucures etc...

A la dernière rentrée scolaire, on a pu constater une baisse sensible des effectifs persacois, alors qu'au niveau Regroupement Pédagogique Intercommunal le phénomène est moins marqué. Là encore notre manque de locatif se fait ressentir.

Les associations ont pu souffrir des travaux de la salle des fêtes malgré les dispositifs mis en place pour limiter les désagréments. Désormais, c'est de l'histoire ancienne et nous voulons remercier

sincèrement tous ces valeureux bénévoles qui ont su s'adapter puis, dès novembre dernier, repartir dans la conduite de leurs activités au sein du village en « essuyant les plâtres » parfois, le temps de l'accoutumance à ce nouvel équipement.

Félicitations et remerciements renouvelés au dynamisme de chacune d'entre elles qui animent et font la réputation de Persac.

Comme chaque année, les bénévoles de la commission fleurissement et les employés communaux ont apporté un air de fête aux rues du bourg. Les branches de conifères ont été fournies par des particuliers et par notre entreprise persacoise d'entretien d'espaces verts. Les décorations préparées et installées soigneusement par les bénévoles sont du meilleur effet et recyclent divers éléments les composant et ne nuisent pas à l'environnement. Cette initiative nous vaut des félicitations de passants qui aimeraient que leur village nous imite. Merci aux membres de cette commission qui ne craignent pas le froid de décembre pour le plaisir de tous.



Pour ces derniers vœux du mandat, je voudrais rappeler que le respect est dû à chacun d'entre nous, quelles que soient ses opinions, que chaque droit est accompagné d'un devoir, que les insultes, injures, abus de faiblesse, incitations à la haine et à la suspicion, diffamations sont passibles d'amendes voire de peines si des plaintes sont déposées.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Persacois et maintenant remercie chaleureusement les membres du conseil municipal, tous les acteurs associatifs, tous les acteurs des services à la personne, tous nos commerçants et artisans, tous les agriculteurs force économique de Persac, les membres de l'équipe pédagogique chargés

des citoyens de demain, tous les employés communaux et tous ceux qui font vivre Persac dans la convivialité.

J'ai bien sûr une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2019.

A vous tous, à tous ceux qui vous sont chers nous souhaitons une bonne et heureuse année 2020, un bon rétablissement à ceux qui souffrent de maladie et une agréable compagnie à ceux qui sont seuls, vœux que je renouvellerai le 26 janvier à 10 h 30 à la salle des fêtes.

RÉGIS SIROT

Ce qui change AU 1^{ER} JANVIER 2020

Voici une première sélection des nouveautés qui se mettent en place à partir du 1^{er} janvier 2020.

Travail

MONTANT DU SMIC

Au 1^{er} janvier 2020, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente de 1,2 % (contre 1,5 % au 1^{er} janvier 2019).

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Calcul du montant des pensions d'invalidité, des indemnités journalières pour maladie, accident du travail ou maternité... À partir du 1^{er} janvier 2020, le plafond de la sécurité sociale est revalorisé.

Santé

REMBOURSEMENT DES LUNETTES ET DES PROTHÈSES DENTAIRES

Dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019 précise les modalités de la mise en place progressive du remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé notamment de certaines lunettes et prothèses dentaires.

Logement

AIDES AU LOGEMENT

À compter du 1^{er} janvier 2020, les aides personnalisées au logement (APL), allocation de logement familiale (ALF) ou encore allocation de logement sociale (ALS) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur les revenus perçus deux ans plus tôt.

ACHATS DE LOGEMENT HLM

Une ordonnance publiée au Journal officiel du 8 mai 2019 prévoit un dispositif permettant de ne pas immédiatement faire porter au nouveau propriétaire d'un logement HLM l'ensemble des charges de copropriété.

Transports

PERMIS À 1 EURO

Le dispositif du « permis à 1€ par jour » sera uniquement accessible aux écoles de conduite et aux associations disposant du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

VOITURES-RADAR

Après une mise en service en avril 2018 des premières voitures-radar en Normandie, ce dispositif géré par des opérateurs privés va être étendu aux régions Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire à partir de janvier 2020.

Argent

PARTICULIER EMPLOYEUR ET PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Vous êtes un particulier employeur et, à partir du 1^{er} janvier 2020, vous devrez vous occuper du prélèvement à la source pour votre salarié à domicile ou votre assistante maternelle. Retrouvez le site monprelevementalasource.urssaf.fr pour savoir comment gérer le prélèvement et le reversement de l'impôt à la source auprès des services fiscaux.

PRIX DES CIGARETTES

Le prix de certaines cigarettes va augmenter.

INTERDICTIONS DES COTONS-TIGES

La mise sur le marché en France des cotons-tiges à usage domestique avec tige en plastique est interdite au 1^{er} janvier 2020.

20 élections municipales 20 Inscriptions sur les listes électorales : JUSQU'À QUAND ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales prévues en mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est **possible jusqu'au vendredi 7 février 2020** (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas jusqu'aux élections de 2017).

Êtes-vous déjà inscrit sur une liste électorale ?

Vous pouvez vérifier votre situation électorale en utilisant un service en ligne dédié.

Vous indiquez le département et la commune ou le consulat dans lequel vous pensez être inscrit puis vous répondez à quelques questions en précisant votre identité et vous obtiendrez la réponse.

Comment faire pour vous inscrire ?

Vous avez trois solutions :

- le service en ligne (muni de la version numérisée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile) accessible avec un compte Service-public.fr ou via France Connect ;
- un courrier, en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- sur place, en mairie en présentant une pièce d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Rappel des dates

- 1^{er} tour : 15 mars 2020
- 2^e tour (s'il a lieu) : 22 mars 2020

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Numéros UTILES

Préfecture de la Vienne
05 49 55 70 00

Sous-préfecture 05 49 91 12 44

Trésorerie de Montmorillon
05 49 83 39 39

Eaux de Vienne-Siveer
05 49 48 30 76

Urgence eau 05 49 61 16 90

Simer Éco-pole 05 49 91 96 42

Soregies 05 49 44 79 00

Mairie de Persac

3 Grand'Rue - 86320 PERSAC

Tél. 05 49 48 47 15 - Fax 05 49 48 44 93

Mail persac@departement86.fr

La mairie de Persac et l'Agence Postale Communale sont ouvertes au public :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
- le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires, pour des obligations organisationnelles et de sécurité (La Poste).



www.persac.fr



Plan d'eau COMMUNAL

Rempoissonnement 2019

- 100 Kg de truites (en 2 lâchers)
- 400 Kg de gardons
- 100 Kg de carpes
- 250 Kg de tanches

Les cartes de pêche sont à votre disposition au Tabac-Presse-Epicerie tenu par M. et Mme SABOURIN ou auprès de M. Jean-Claude HEBRAS, garde-pêche, que nous remercions pour leur collaboration.

**En 2020, la pêche sera ouverte
du samedi 4 avril au dimanche 4 octobre.**

Service d'enlèvement DES ENCOMBRANTS

(hors végétaux)

Ce service vous est proposé deux fois dans l'année, soit, pour 2020, le 4 mars et le 4 novembre.

Brûlage de déchets verts RÉGLEMENTATIONS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du département de la Vienne
(Arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017).

Les communes ne peuvent pas prendre un arrêté pour autoriser le brûlage, même temporairement.

Par conséquent, ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés individuellement

La commune de Persac vous propose une Aire de collecte réservée aux déchets verts, « Route du Breuil ». **Cet espace n'est pas une déchetterie**

Un employé communal vous y accueille, chaque vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Vous pouvez venir y déposer vos végétaux de petite taille.

Le brûlage de ces déchets dans un jardin est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Toutefois, le règlement sanitaire départemental peut prévoir des exceptions relevant de la seule compétence du préfet qui autorise parfois le brûlage des déchets verts dans les zones rurales ou péri-urbaines dépourvues de système de collecte et de déchetterie (circulaire du 18/11/2011 NOR : DEVRII5467C).

Architecte des Bâtiments de France, PERMANENCE

Vous envisagez des travaux de construction ou d'aménagement sur les communes membres de la communauté de communes Vienne et Gartempe, et votre projet est situé dans un espace protégé (en abords de monuments historiques, dans un site ou bien en site patrimonial remarquable).

En conséquence, la demande d'autorisation que vous devrez déposer auprès de la Mairie sera soumise à l'avis de l'Architecte des bâtiments de

France. Afin de solliciter des conseils et de connaître les éventuelles prescriptions correspondant à votre projet, vous pourrez la rencontrer, sur rendez-vous, à la Sous-préfecture de Montmorillon (1, boulevard de Strasbourg)

Contactez le secrétariat de Mme Corinne GUYOT, qui vous fixera un RDV tél. : 05 49 55 63 27 (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h) ou bien par messagerie : udap.vienne@culture.gouv.fr

Siveer, À VOTRE SERVICE !



Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Restons connectés !

Après les réseaux d'eau, Eaux de Vienne se lance sur les réseaux... sociaux. En tant qu'abonné du syndicat d'eau et d'assainissement, vous pouvez suivre ses actualités sur sa page Facebook. Vous découvrirez aussi de nombreuses infos pratiques pour apprendre à gérer une fuite d'eau, entretenir votre compteur, accéder aux offres d'emploi d'Eaux de Vienne...

Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement mensuel

La mensualisation vous permet d'étaler le paiement de votre facture d'eau sur l'année sans vous soucier des échéances.

Pendant 6 mois, le prélèvement est le même, sur la base d'un échéancier transmis. Le 11^e mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle. Vous connaissez avec précision les dates et le montant des prélèvements. Fini les risques d'oubli !

En savoir plus au 05 49 61 61 26 ou par mail à moyensdepaiement@eauxdevienne.fr

Merci

La municipalité remercie encore
l'ensemble des contributeurs ayant œuvré
au sein des diverses commissions
tout au long de ce mandat.

Un clin d'œil particulier aux rédacteurs et contrôleurs
des bulletins et autres gazettes.

ADMR, AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Le projet de l'ADMR, est de créer et développer des services à domicile (entretien de la maison ; aide à la personne pour lever, coucher, toilette ; handicap ; repas ; courses ; transport accompagné ; domotique Filien ; garde d'enfants à domicile ; ...), de favoriser le lien social, de contribuer à la création d'emplois qualifiés et durables.

Les valeurs portées sont : l'universalité, la proximité, le respect de la personne.

Pour l'année 2018, ce sont :

- 233 bénéficiaires (+10) sur les 5 communes du territoire,
- 27 809 heures d'interventions, soit une baisse de 278 heures par rapport à 2017 (baisse nettement moins importante que la précédente),
- 27 intervenantes à domicile et 2 secrétaires,
- 7 bénévoles au Conseil d'Administration.

Pour la 4^e année consécutive, l'association a dégagé un résultat excédentaire ; elle enregistre un fond de roulement de 17 jours (contre 12 auparavant).

Depuis le début 2019, des évolutions positives impulsées par la Fédération départementale (qui regroupe 45 associations locales) ont été réalisées :

- la flotte automobile professionnelle a été portée de 18 à 21 véhicules (Citroën C3),
- une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été versée aux salariées,
- une nouvelle grille de rémunération a été mise en place,
- un nouveau dispositif de prise en charge des déplacements (temps mis, km parcourus) a été élaboré,
- l'indemnité kilométrique a été revalorisée (0,39€/kms),

- de nouvelles blouses de travail ont été attribuées,
- un centre de formation ADMR 86 pour formateurs internes et tuteurs a été créé,
- une démarche qualité (avec audits interne puis externe) est en cours, pour le renouvellement de l'agrément.

Au niveau du personnel : Monique BRUNEL et Louisette GUICHARD ont pris une retraite bien méritée. Isabelle COUDREAU, Tiphany PIERRON et Clémène JOUBERT ont quitté l'association pour des raisons personnelles ; Michelle BASTIERE et Dominique DELCOURT ont signé un CDI.

L'association poursuit au mieux ses missions « au cœur de l'économie sociale et solidaire » grâce aux qualités humaines et professionnelles de ses salariées, à l'implication et au dévouement de ses bénévoles, à l'appui indispensable des services de la FD dans les domaines administratif, financier, matériel et de formation, aux subventions de fonctionnement des 5 communes concernées, aux partenariats avec le SSIAD, le CLIC, le Centre de Soins Infirmiers... **93% des clients sont globalement satisfaits !**

Pour renforcer le fonctionnement de l'association pour pérenniser ses actions au service de la population, vous qui avez un peu de temps libre et qui avez la fibre solidaire, venez enrichir le Conseil d'Administration. Pensez donner... avant peut être d'être bénéficiaires un jour de l'ADMR.

Pour tous renseignements

- Tél. : 05 49 48 75 94 ou 06 85 42 43 22 (heures d'ouverture au public : lundi, mardi, vendredi de 9 à 12h ; lundi, jeudi de 14h à 17h) ;
- e-mail : info.assolussac.fede86@admr.org

Le centre RESTOS DU CŒUR de Persac



Une soixantaine de familles y viennent chaque semaine de la campagne d'hiver (de Décembre à Mars) et une fois toutes les deux semaines durant la campagne d'été (de Mai à Octobre).

Dans la salle du Centre d'Accueil, mise à disposition par la municipalité, les bénévoles (nouveaux pour la plupart) assurent l'accueil autour d'une boisson et de quelques viennoiseries pour un moment de convivialité, comme c'est la règle dans tous les centres Restos. Ce moment de partage permet de pallier quelque temps les difficultés rencontrées par les visiteurs.

Renseignements :

Restos du Cœur de Persac - 06 08 78 16 89

Campagne Hiver

Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30.

Campagne Été

Le mardi de 13 h 30 à 15 h.

(Tous les 15 jours).

Centre d'accueil de Persac
5 Cité Croix Génie - 86320 PERSAC

L'aide alimentaire CANTONALE

L'aide alimentaire cantonale délivre des colis alimentaires une fois par mois, le mercredi. Les colis sont préparés et à récupérer dans les locaux de l'aide alimentaire de Lussac-les-Châteaux au 1 bis Ancien Chemin Impérial. **L'organisation repose sur une équipe de bénévoles motivés.**

En cas de grandes difficultés, des colis d'urgence peuvent être attribués exceptionnellement.

Guide des démarches administratives

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent constituer un dossier et le déposer au C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Sociale) de la Mairie de leur résidence. Le dossier sera ensuite étudié. L'aide est octroyée pour 6 mois, la situation étant réévaluée chaque semestre.

Pièces à fournir : justificatif de domicile, état civil du demandeur et de sa famille (Carte Nationale d'Identité, livret de famille), composition du foyer, justificatifs des ressources et des charges (loyer).

Où s'adresser : Prendre un rendez-vous à la Mairie de Persac - C.C.A.S. - Tél. 05 49 48 47 15

Assistante SOCIALE

Une Assistante Sociale du Conseil Départemental vient à la Mairie, vous rencontrer, sur rendez-vous.

Pour la contacter :

Maison Départementale de la Solidarité
18 place de la Victoire
86500 MONTMORILLON
Tél. : 05 49 91 08 37



La Communauté de Communes Vienne et Gartempe offre un bon-vacances de 50€ aux enfants de son territoire qui participent à un camp d'été au CPA Lathus.

Cette offre est valable pour un séjour d'une semaine par enfant pendant les camps d'été organisés en juillet et en août 2020 au CPA Lathus.

Les bons sont à demander ou à retirer auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

La commune abonde de 50€ cette offre pour les enfants de Persac.

Enfance et Jeunesse **DANS LE LUSSACOIS**

L'accueil de loisirs

(mercredi après-midi et les vacances)

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés de la petite section (3 ans révolus obligatoirement) au CM2. Il est ouvert pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi selon le calendrier en vigueur, en dehors des jours fériés.

Le mercredi après-midi, les enfants sont pris en charge dès la sortie de leur classe pour être conduits dans les locaux de l'accueil de loisirs de Lussac-les-Châteaux où ils prennent leur déjeuner, leur goûter et participent aux activités proposées.

Pour toute demande d'informations et toute inscription, se renseigner à la MJC 21
tél. : 05 49 48 39 27 - www.mjclussac.org

Les multi-accueils

Ils sont gérés par la MJC 21 qui assure pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

« Tournicoti »

rue du 19 mars à Civaux

Réservation au 05 49 48 59 39

« Manège Enchanté »

2 ter rue des piniers à Lussac-Les-Châteaux

Réservation au 05 49 91 18 91 (13 places)

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) - aux multi-accueils

Les Lundis à Lussac au multi-accueil « Le Manège Enchanté » de 9h30 au 11h30.

Sans inscription et gratuit, ce lieu s'adresse à tous les parents et futurs parents et à tous les membres de la famille du jeune enfant de 0 à 4 ans. L'enfant doit être accompagné d'un parent ou d'un référent.

Il permet de se détendre, d'échanger, de partager, de se rencontrer et de jouer.

Mission locale rurale Centre et Sud Vienne **POUR VOUS, LES JEUNES DE 16 À 25 ANS**

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes plus solarisé.e, vous habitez le Sud Vienne, vous êtes demandeur d'emploi, vous vous questionnez sur vos projets professionnels et personnels... Avez-vous rencontré la Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne ?

La Mission Locale a pour mission de vous informer, vous orienter, vous accompagner dans toutes vos démarches et vos projets, n'hésitez pas à pousser la porte ou prendre rendez-vous par téléphone au 05 49 91 56 83. Des conseillers(ères) vous reçoivent au plus près de votre lieu d'habitation.

Sur le secteur de la communauté de communes de Vienne et Gartempe, la Mission locale Rurale est présente à Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, St Savin-sur-Gartempe, Availles-Limouzine, l'Isle Jourdain, La Trimouille.

Semaine des emplois verts

En juin et juillet sur l'ensemble de notre territoire, 3 semaines d'animation autour des « métiers verts » se sont déroulées. Cette action est menée depuis 3 ans au sein de notre Mission locale et s'est développée sur l'ensemble de notre territoire. Pour la première fois, les entreprises de

secteur de Vienne et Gartempe ont été sollicitées et nous ont ouvert leurs portes pour présenter et partager leurs métiers avec passion.

Action « 100 chances 100 emplois »

Pour la première fois sur le territoire de la MLRCSV, l'action « 100 chances 100 emplois », portée par la fondation Schneider Electric, est initiée et réalisée en milieu rural avec l'appui des divers partenaires de l'arrondissement de Montmorillon. Sur le territoire de Vienne et Gartempe, elle a permis à 12 jeunes de se préparer activement avec l'assistance d'un coach. Les jeunes rencontrent les employeurs et les recruteurs, ils participent à plusieurs simulations d'entretien, présentent leur projet lors d'un grand oral devant douze employeurs bénévoles prêts à partager leur expérience. A l'issue de cette action, chaque jeune reçoit le soutien d'un professionnel qui accepte de devenir son parrain, de l'accompagner et de le soutenir dans ses démarches et dans ses projets. L'action sera reconduite en 2020.

Garantie Jeunes

La Garantie Jeune, dispositif d'État, a pour but d'amener les jeunes vers l'autonomie en bénéficiant d'un accompagnement renforcé par la Mission Locale pendant 12 mois maximum.

Pour y participer il faut avoir entre 16 et 25 ans, n'être ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés et être en précarité financière.

Tout d'abord réunis au sein d'un temps collectif de 4 semaines, les jeunes sont soutenus pour découvrir et développer leurs atouts, leurs compétences et reprendre confiance en eux afin de réussir leur insertion dans leur vie professionnelle et personnelle.

Durant l'année d'accompagnement les jeunes effectuent de nombreuses démarches, des stages en entreprises ce qui leur permet de construire, vérifier, développer ou tout simplement confirmer leur projet professionnel. L'objectif pour chacun est d'aboutir à l'autonomie en décrochant un emploi mais aussi, pour certains, en étant guidé sur les démarches liées à la vie quotidienne (logement, permis, santé, loisirs, bénévolat...).

Des sessions sont mises en place tout au long de l'année.

Pour toute information contactez la Mission Locale Rurale au 05 49 91 56 83.

La Maison d'accueil de jour

L'ESCALE À LUSIGNAN



Une solution conviviale pour les personnes touchées par la perte d'autonomie. Et une solution de répit pour les Aidants familiaux.

En France, 1 personne sur 6 est amenée à aider quotidiennement un parent touché par la perte d'autonomie du fait de l'âge, du vieillissement ou du handicap. Cette situation peut être synonyme de questionnement, de souffrance, d'isolement et d'épuisement. Le législateur a récemment pris des décisions pour améliorer la situation des Aidants familiaux. Pour « aider les Aidants », diverses décisions et mesures sont envisagées, notamment celles d'augmenter les capacités d'accueil des lieux de répit et de proposer des solutions de relais. Cette actualité est l'occasion de vous présenter la Maison d'Accueil de jour Autonome de l'association l'Escale.

L'accueil de jour de l'Escale s'adresse à des personnes âgées touchées par des maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaque, ...), et vivant à domicile.

Du lundi au vendredi nos professionnels accueillent pour la journée ou la demi-journée, et animent des activités de la vie quotidienne, avec pour ambition de contribuer à la préservation de l'autonomie, de communiquer, de retrouver des liens sociaux.

L'équipe propose des activités ludiques et stimulantes comme la cuisine, le jardinage, le bricolage, des jeux de mémoire, de la gymnastique douce, des discussions, du chant, de la danse, des jeux de société, ainsi que des sorties et des visites.

Grâce à ses Accueils de jours Autonome et sa Plateforme de Répit des Aidants, l'association l'Escale offre aux familles un temps d'écoute et de soutien, des conseils personnalisés et des temps de répit en lien avec les différents professionnels et associations du territoire du Sud-Vienne.

Enfin l'Accueil de jour propose un service de transport sur les cantons de Lusignan, Couhé, Vivonne, Lussac-les-Châteaux et Montmorillon.

Statut du service

L'accueil de jour est un établissement médico-social bénéficiant d'une autorisation de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental. Le prix de journée ouvre le droit à l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) sous certaines conditions. L'équipe est constituée d'un chef de service ergothérapeute et d'aides médico-psychologiques (AMP) spécialisée en gériatrie. Notre installation dans une maison d'habitation témoigne de notre volonté d'offrir un lieu non stigmatisant et ouvert sur son environnement.

Pour plus d'information

Contacter l'association l'Escale,
au 06 16 10 81 44.

Courriel : e.herout@escale-lacolline.fr

Quelques témoignages

Madame V. fréquente l'accueil de jour depuis 1 an : « Au départ je ne voulais pas venir, et maintenant je viens deux fois par semaine. J'aime retrouver les autres personnes car je trouve le temps long seule à la maison ».

Monsieur C fréquente l'accueil de jour depuis 6 mois : « Je sais que ma mémoire ne s'améliore pas, par contre tout le monde est sympathique, on mange très bien, et ça m'occupe. Cela m'évite de ne rien faire ».

Monsieur R., fils de Madame R. : « Il faut absolument faire connaître votre maison d'accueil. Maman apprécie vraiment de venir, elle y retrouve du lien social et nous nous sentons tranquilles quand elle est accueillie ».



Téléassistance et Portage de repas

Une équipe à vos côtés dans toute la Vienne

La Téléassistance

- La téléassistance n°1 en France au service de votre sécurité
- A domicile ou à l'extérieur, un accompagnement au quotidien
- 3 solutions et des options selon vos besoins

Le Portage de repas

- Des repas variés et équilibrés, en menus ou à la carte
- Des plats pour les régimes spécifiques et une texture adaptée: traditionnelle, coupé fin, haché, mouliné
- Un service flexible et sans engagement

*Nouveau menu gourmet !
"Les Petits Plats d'Amandine"*

Non disponible en régimes ou textures spécifiques



05 49 44 59 99

**35, rue du Touffenet
86000 Poitiers**

presenceverteservices.com

50% Crédit d'impôts sur la téléassistance à domicile et la livraison des repas

Un service en ligne pour mieux utiliser les antibiotiques : **ANTIBIO'MALIN**

Antibio'Malin est un espace en ligne qui a pour objectif d'améliorer votre connaissance des infections courantes et des traitements antibiotiques.

Antibio'Malin propose 4 rubriques pour vous accompagner dans la prise de votre antibiotique et dans la compréhension de votre infection (sans toutefois remplacer l'avis d'un professionnel de santé).

Les infections courantes

Des informations pratiques sur les principales infections : Comment puis-je attraper cette infection ? Combien de temps vais-je me sentir malade ? Comment protéger mon entourage ?

Les antibiotiques de A à Z

L'ensemble des antibiotiques par voie orale prescrits par les professionnels de santé de ville : Comment prendre mon médicament ? Dans quel cas est-il efficace ? Cet antibiotique entraîne-t-il un risque de résistance des bactéries ?

Pour en savoir plus

Des réponses simples et pratiques à 24 questions fréquentes : Qu'est-ce qu'une infection, une inflammation, une bactérie, un virus ? Qu'est-ce qu'un antibiotique et quels en sont les effets indésirables ? Comment réduire le risque d'attraper une infection ?

Déclarer un effet indésirable : quand, pourquoi, comment ?

Un médicament peut provoquer un effet indésirable. Il est important de le déclarer aux autorités sanitaires, même s'il est mentionné dans la notice du médicament. Cela permet d'améliorer la sécurité des médicaments.

Lien vers le site Antibio'Malin

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-antibiotiques-a-l-antibioresistance/article/antibio-malin>

À savoir : Les antibiotiques sont précieux et leur efficacité est menacée par le développement de résistances par les bactéries directement lié à une consommation excessive de ces médicaments (l'antibiorésistance). Antibio'Malin permet à chacun d'agir pour aider à prévenir ce phénomène.



Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de Montmorillon

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), ont été créées en 1998 suite à la loi relative à la lutte contre les exclusions pour permettre aux personnes en situation de précarité d'avoir un accès facilité à des droits et à la santé.

Missions:

- Accompagner les personnes en situation de rupture de droits et de soins
- Réduire les inégalités d'accès à la santé et les renoncements aux soins
- Permettre un retour de ces personnes vers le droit commun

Permanences **MOBILES** sur tout le territoire **Vienne et Gartempe** en partenariat avec les acteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux

Pour qui?

Pour les personnes en situation de précarité les plus éloignées du soin

20 ans après la mise en place des dispositifs PASS, il est nécessaire de les renforcer et les rendre mobiles afin « d'aller vers » les populations les plus éloignées du soin et améliorer encore l'efficacité de leurs actions. Les modalités d'intervention « hors les murs » seront complémentaires avec celles des PASS intra-hospitalières. Elles ont vocation à s'adapter aux personnes les plus démunies et être facilitateur pour accéder aux soins.



Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de Montmorillon



Permanences infirmières

Laurence DELCROIX, infirmière
Elise REULIER, assistante sociale

Pour nous contacter :
Tel : 06 47 46 96 34

Email : pass.montmorillon@chu-poitiers.fr

Adresse :
CHU- MONTMORILLON
2, rue Henri Dunant
86500 MONTMORILLON

Accompagnement social



Ecoute et conseil

La santé: un droit pour tous

PERMANENCES DE JANVIER À JUIN 2020

- les 2èmes mercredis de chaque mois de 13h30 à 15h30 à la Permanence médico-sociale de Lussac les Châteaux - 11 ter av. du Docteur Dupont
- les 3èmes jeudis de chaque mois de 15h à 17h au CHU de Montmorillon - 2 rue Henri Dunant- Bâtiment administratif (Entrée par la place de l'église Notre Dame)
- pour toutes autres demandes de rendez vous, nous contacter

Les Tarifs **MUNICIPAUX** 2020

Les tarifs sont révisables à chaque budget (mars- avril)

La salle des fêtes

LOCATION	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	80 €	100 €
Repas complet 1 jour (y compris Vin d'honneur)	120 €	160 €
Repas complet 2 jours	180 €	240 €

Centre d'Accueil

LOCATION	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	50 €	65 €
1 jour	80 €	105 €
2 jours	110 €	150 €

La Halle

LOCATION	Commune	Hors Commune
1 jour	130 €	180 €
2 jours	200 €	270 €
Forfait jour suppl.	100 €	130 €

Pêche (plan d'eau) - Ouverte du 4 avril au 4 octobre 2020

CARTE	Commune	Hors Commune
Carte annuelle	45 €	50 €
Carte ouverture	10 €	10 €
Carte journalière	6 €	6 €

Les cartes de pêche sont à votre disposition au Tabac-Presse- Epicerie tenu par M. et Mme SABOURIN, que nous remercions pour leur collaboration.

Matériel

Table 2 m	2 €
Plateau 4 m	3 €
Banc	1 €
Chaise	0,50 €
Parquet	30 €

Camping

Emplacement	2 €
Branchement électrique	2 €
Adulte	1 €
Enfant (Jusqu'à 14 ans)	0,50 €

Tentes de plein air

LOCATION Semaine	Associations Persacoises	Particuliers Persacois
8m X 5m	80 €	120 €
12m X 5m	120 €	160 €
Les deux	150 €	225 €
Forfait semaine supplémentaire	10 €	20 €

Isolation à 1€, RÉFLÉCHISSEZ AVANT DE SIGNER !

Toute sollicitation d'entreprise avec laquelle vous n'avez pas de relation contractuelle établie doit être appréhendée avec la plus grande prudence. Faites jouer la concurrence même pour 1€ ; ne signez pas de contrat en cas de doute sur le sérieux de la société ; demandez des références d'autres travaux réalisés par l'entreprise et lisez l'intégralité des documents avant de signer. Ne communiquez jamais de renseignements à caractère fiscal par téléphone (le risque étant que la société récupère ces données pour valider à l'insu du consommateur des CEE basés sur des travaux fictifs).

Avant de contracter, consultez les liens suivants :

- <https://www.economie.gouv.fr/cedef/isolation-comble-un-euro> et
- <https://www.anil.org/certificats-economie-energie-cee/>

Consultez la fiche pratique recensant les bons réflexes à avoir en matière de rénovation énergétique à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/pratiques-commerciales-trompeuses-dans-secteur-renovation-energetique>.

Rapprochez-vous d'un conseiller du réseau FAIRE (site public www.faire.fr), afin de vous renseigner sur l'ensemble des aides et dispositifs existants, préalablement à tout engagement de travaux ; et enfin, inscrivez votre numéro sur Bloctel, si ce n'est pas encore fait, pour ne plus être importuné.

Si vous avez fait réaliser des travaux présentant des malfaçons

Recourez, en cas de litige, à la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

En cas d'infirmité, il s'agit d'un litige de nature contractuelle. Vous devez assigner, en fonction du montant en jeu, le professionnel devant le tribunal d'instance.

Communiquez à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne (ddpp@vienne.gouv.fr) toute information ou document à votre disposition (numéro de téléphone utilisé lors du démarchage, intitulé de l'entreprise, copie des contrats, ...), afin que des suites appropriées puissent être données en cas de violation des dispositions du code de la consommation.



**Programme d'Intérêt Général (PIG)
pour l'amélioration de l'habitat en
Vienne & Gartempe
2019-2023**



Une offre de logement HLM POUR LES SÉNIORS ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Un partenariat entre la municipalité et « Habitat 86 » a permis la production d'un projet de construction de 4 maisons labellisées Habitat senior service et adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Elles seront construites avec des normes d'isolation qui les rendent très économiques à l'usage, idéales donc pour des locataires à faibles revenus, tels que des foyers ne percevant que de petites retraites.

Il n'existe pas d'offre de logement équivalente à Persac : des constructions en centre bourg offrant tout le confort, de type plain-pied avec un garage attenant, un petit terrain de verdure et un loyer de moins de 400€ mensuels.

D'ores et déjà, 2 logements sur les 4 sont « pré-réservés » par des Persacois désireux de se

rapprocher du centre bourg et de ses commodités, ce qui permettra leur maintien à domicile.

Le terrain proposé était en friche depuis de nombreuses années. Le fait de construire des pavillons discrets à cet endroit offre l'opportunité d'embellir le voisinage et de mettre ainsi en valeur les constructions existantes.

Construire dans le centre bourg préserve également les terres à labour de la commune et, par la création de haies délimitant les 4 parcelles et autres plantations d'arbres d'ornement locaux, permet de maintenir les espaces verts nécessaires à la préservation de la biodiversité. Dans ce sens, le revêtement de la voirie sera également perméable à l'eau de pluie.

Enfin, proche des commerces locaux et autres services, ces logements permettront de donner

un petit coup de pouce au développement économique de la commune.

Le chantier aurait dû commencer fin octobre. Il est pour le moment suspendu suite à un contentieux entre la municipalité et un propriétaire voisin.

Ce programme de construction est subventionné par le conseil départemental sur la période 2019-2020. Un trop grand retard dans la réalisation risque de faire perdre ce financement.

Il est à noter que ce projet ne coûte à la commune que la réalisation de la voirie et la fourniture du terrain (payé un peu plus cher que prévu suite à une surenchère d'un particulier au moment de l'achat).



Le PIG habitat, qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif est mis en place par la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (CCVG) pour aider les propriétaires privés à réaliser des travaux dans leurs logements, selon certaines conditions.

La collectivité s'engage financièrement aux côtés de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), du Département de la Vienne et de PROCIVIS, jusqu'au 31 janvier 2023.

Pour quels logements ?

- Pour un logement occupé par son propriétaire (logement acquis depuis plus d'un an, sauf pour travaux d'économie d'énergie) ou logement mis en location
- Pour des résidences principales de plus de 15 ans (sont exclues les résidences secondaires et locations touristiques ou saisonnières)

Quels travaux ?

- Travaux de remise aux normes, travaux de lutte contre l'insalubrité et la forte dégradation des logements.
- Travaux d'aide au maintien à domicile (aménagement salles de bain, installation monte-escaliers, ascenseurs, rampes d'accès, cheminements extérieurs...).
- Travaux de rénovation thermique dans les logements (isolation, chauffage, remplacement menuiseries...) dans le cadre d'un bouquet de travaux.
- Selon les communes : aide à la rénovation des façades, aux travaux d'assainissement, et aide à l'accession à la propriété en cœur de bourg.

Quelles subventions ?

- Pour les propriétaires occupants, de 20 % à 80 % (selon ressources et nature des travaux).

- Pour les logements locatifs, de 20 % à 55 % selon la nature des travaux et selon l'engagement du bailleur (logement conventionné avec l'Agence Nationale de l'Habitat - ANAH)

Une assistance gratuite par l'opérateur SOLIHA VIENNE

Toute demande d'aide auprès de l'ANAH doit s'effectuer en ligne via une plateforme :

www.monprojet.anah.gouv.fr

L'opérateur SOLIHA VIENNE vous accompagne dans ces démarches.

Contact SOLIHA VIENNE

Maison départementale de l'habitat Téléport
2, avenue René Cassin
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
Mail : contact.vienne@solihavienne.fr
Tél. : 05 49 61 61 86 / 07 68 96 17 87

La communauté de Communes Vienne et Gartempe

VOUS INFORME



UNE AIDE DE VOTRE COMMUNE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE FAÇADES !

Dans le cadre des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat portés par la Communauté de communes Vienne & Gartempe (CCVG), PIG HABITAT et OPAH CENTRES BOURGS, votre commune apporte une aide pour la réalisation de travaux de façades selon les conditions suivantes :

- ▶ Aide de 20 % du montant HT des travaux, aide plafonnée à 1000 €.
- ▶ **Bâtiments éligibles** : Maisons et immeubles à usage d'habitation de plus de 15 ans (résidence principale ou résidence secondaire) et dépendances accolées. Les bâtiments de commerces et services sont également éligibles dans le cadre de l'OPAH CENTRES BOURGS.
- ▶ **Travaux éligibles** : travaux de ravalement des façades (peinture des murs, enduits...) ; peinture des menuiseries, des volets, des grilles et balcons ; remplacement des fenêtres et volets à l'identique suite à une préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France.
- ▶ Travaux réalisés par des entreprises
- ▶ Autorisation d'urbanisme requise
- ▶ Façades visibles du domaine public

Vous pouvez retirer un formulaire de demande de subvention auprès de votre mairie ou auprès de la Communauté de communes Vienne & Gartempe.

CONTACT

Marie-Claude DEMAZEL
marie-claude.demazel@ccvg86.fr
05 49 91 87 34

Les subventions sont allouées sous réserve de l'accord des collectivités et des enveloppes budgétaires disponibles.

Info du SIMER

MON PASS DÉCHETS MULTI-SERVICES



La vie scolaire et périscolaire

DE NOS PETITS PERSACOIS

La Vie Scolaire

La première étape pour l'inscription de scolaire de votre enfant se fait obligatoirement à la mairie ; l'admission s'effectue par la suite auprès du directeur de l'école.

La garderie municipale

Aline, Maureen et Marion accueillent tous les jours d'école les enfants scolarisés dans le RPI, à l'école de Persac « Place de la Mairie », à partir de 7h le matin, jusqu'à 13h le mercredi et jusqu'à 18h15 les autres jours.

Le transport scolaire

Le transport scolaire est gratuit. Il est assuré entre chaque site scolaire du RPI : les enfants sont déposés devant l'école de la commune où ils résident ou à des points d'arrêt. Les accompagnatrices Annette et Maureen veillent à leur sécurité sans relâche.

La carte de transport est obligatoire pour monter dans le bus. Une seule carte est délivrée pour toute la scolarité de l'enfant, il est donc indispensable d'en prendre soin

Les activités périscolaires

Les élèves peuvent participer aux activités périscolaires proposées par la commune deux fois par semaine. Elles sont réalisées par les animateurs de la MJC 21. Les élèves peuvent découvrir des activités artistiques, des activités autour des jeux sportifs, de la musique, et être sensibiliser à la nature et à son environnement

Ces services sont entièrement financés par les communes et le SIVOS ; ils sont gratuits pour les familles.

La cantine

Les enfants prennent leur repas préparés par Sophie et Marion à partir de produits frais pour 2,55€ par jour (5,10€ par adulte).

Les menus sont établis pour l'ensemble du RPI tous les mois en respectant l'équilibre alimentaire des enfants.

A Persac, des repas en « circuit court » sont préparés deux fois par mois. L'approvisionnement se fait auprès de « March'équitable », magasin de producteurs locaux.

Plaquette d'informations sur le RPI GOUX-PERSAC-QUEAUX

Elle permet de renseigner les parents sur l'école de notre commune, des services qui y sont associés. Elle est disponible en mairie.

Contact BOUCQ Anne (Directrice)

Tél. 05 49 48 22 69

Contact garderie, activités périscolaires et cantine (Mairie)

Tél. 05 49 48 47 15



Focus sur la réforme du bac

POUR NOS FUTURS BACHELIERS

Le nouveau bac qui entrera en vigueur en 2021 est un examen redynamisé autour d'1 épreuve de français à la fin de la classe de première et de 4 épreuves en terminale avec une part de contrôle continu.

Les épreuves

Les épreuves comptent pour 60 % de la note finale : 1 épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première et 4 épreuves finales en classe de terminale (2 épreuves écrites sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat, 1 épreuve écrite de philosophie, 1 oral préparé en première et terminale).

Le contrôle continu

Le contrôle continu compte pour 40 % de la note finale (dont 10 % avec les bulletins scolaires) : il reposera sur des épreuves communes organisées au cours des années de première et de terminale qui porteront sur les disciplines étudiées par l'élève. Afin de garantir l'égalité entre les can-

didats et les établissements scolaires, « une banque nationale numérique de sujets » sera mise en place, les copies anonymisées seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève et une harmonisation sera assurée.

Les étapes

En 2019, les élèves de première :

- choisissent pour la terminale 2 disciplines de spécialité parmi les 3 suivies dans l'année ;
- voient l'introduction d'un contrôle continu ;
- ont une évaluation écrite de la discipline de spécialité non poursuivie en terminale ;
- participent en juin à l'épreuve écrite et orale anticipée de français.

En 2020/2021, les élèves de terminale :

- passent 2 épreuves terminales portant sur les disciplines de spécialité au retour des vacances de printemps ;
- ont 2 épreuves terminales en juin (la philosophie et « le grand oral »).



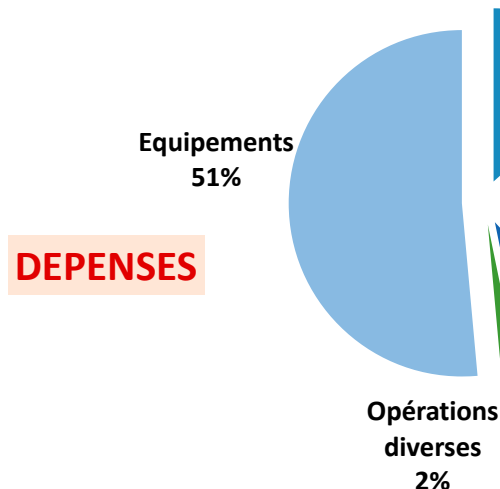
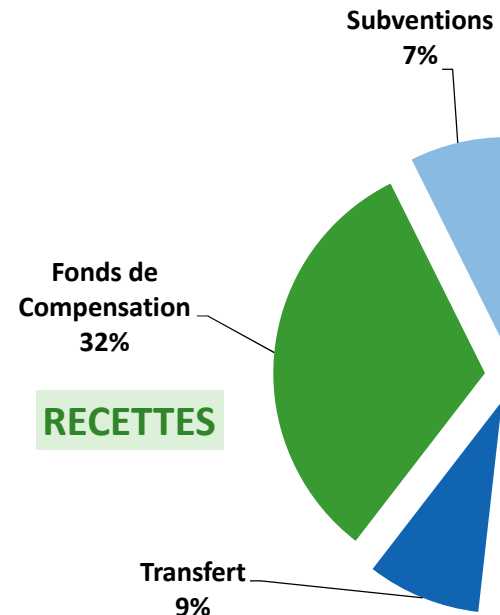
Les élèves de première et de terminale bénéficieront d'un socle commun de connaissances : français en première, philosophie en terminale, histoire-géographie, enseignement moral et civique, 2 langues vivantes, éducation physique et sportive et d'un nouvel enseignement : numérique et sciences informatiques.

BUDGET PREV

Aperçu des prévisions des finances

RECETTES PREVISIONNELLES	
FONCTIONNEMENT 1 123 792 €	
Produits des services (Loyers, Cimetière, CCAS, SIVOS,...)	51 413 €
Impôts et taxes	354 841 €
Subventions (Dotations, subventions et participations)	180 080 €
Excédent de fonctionnement reporté	537 458 €
INVESTISSEMENT 1 277 961 €	
Transfert de la section fonctionnement	208 500 €
Fonds de compensation pour la TVA Excédent de fonctionnement capitalisé, Emprunt	772 500 €
Subventions d'investissement	177 000 €
Excédent d'investissement reporté	119 961 €

<u>Impôts locaux :</u> Bien que les taux d'imposition soient fixes, la recette globale est en augmentation	
La taxe d'habitation	60 477 €
La taxe sur le foncier bâti	48 743 €
La taxe sur le foncier non bâti	28 954 €



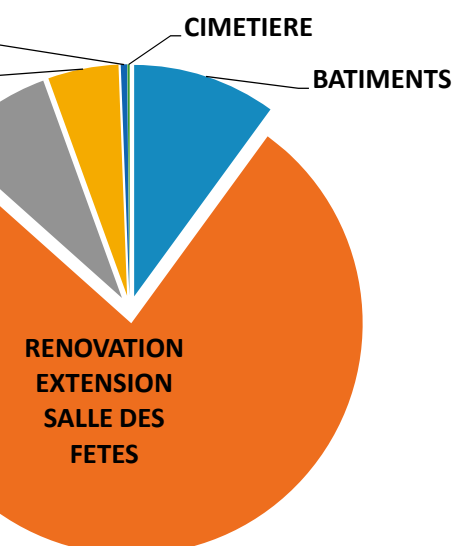
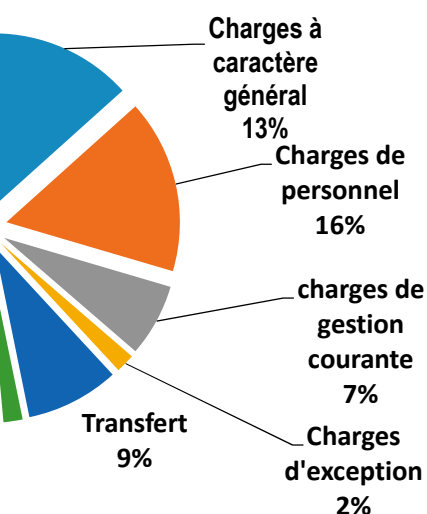
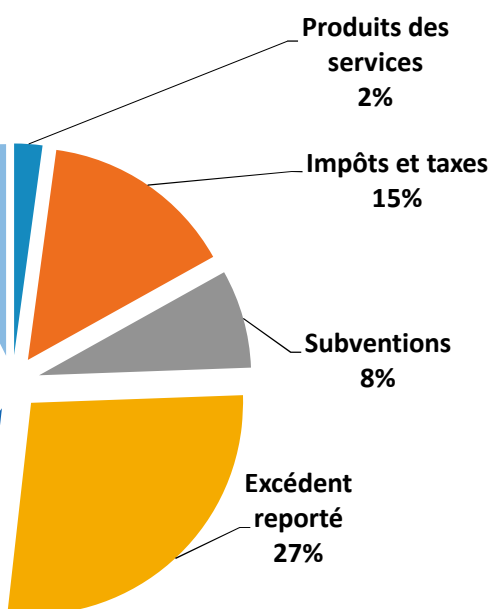
PLAN D'EAU COMMUNAL
MATERIEL ET MOBILIER
VOIRIE

Le bilan comptable, réalisé à l'issue de l'exercice annuel, est consultable en mairie dès le deuxième trimestre de l'année suivante.

Principales dépenses d'équipement prévues

PRÉVISIONNEL 2019

locales sur l'exercice 2019



DEPENSES PREVISIONNELLES

FONCTIONNEMENT

1 123 792 €

Charges à caractère général	320 242 €
Charges de personnel et frais assimilés	389 700 €
Autres charges de gestion courante (Indemnités, contributions, budgets annexes,...)	162 650 €
Charges exceptionnelles (Fonds Péréquation,...)	42 700 €
Transfert à la section investissement	208 500 €

INVESTISSEMENT

1 277 961 €

Opérations financières diverses (Emprunts, dépenses imprévues,...)	42 800 €
Opérations Equipements	1 235 161 €

PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

BATIMENTS	116 338 €
RENOVATION ET EXTENSION SALLE DES FETES	889 100 €
VOIRIE	91 236 €
MATERIEL ET MOBILIER	57 367 €
PLAN D'EAU COMMUNAL	5 000 €
CIMETIERE	2 000 €

Budget présenté en TTC

Analyse financière, QU'EN EST-IL ?

Cet été, une analyse financière de la commune de Persac a été effectuée par un cabinet expert indépendant sur la période 2014 à 2018.

Conclusion

Sur la période 2014-2018, la commune a connu des changements structurels financiers :

- baisse des dotations de l'État,
- réduction des recettes fiscales avec une partie figée dans l'attribution de compensation,
- et hausse des charges de personnel.

La collectivité est donc passée d'une capacité d'autofinancement très forte à une plus réduite. Toutefois, certains facteurs positifs contribuent à assurer la bonne santé financière de la commune :

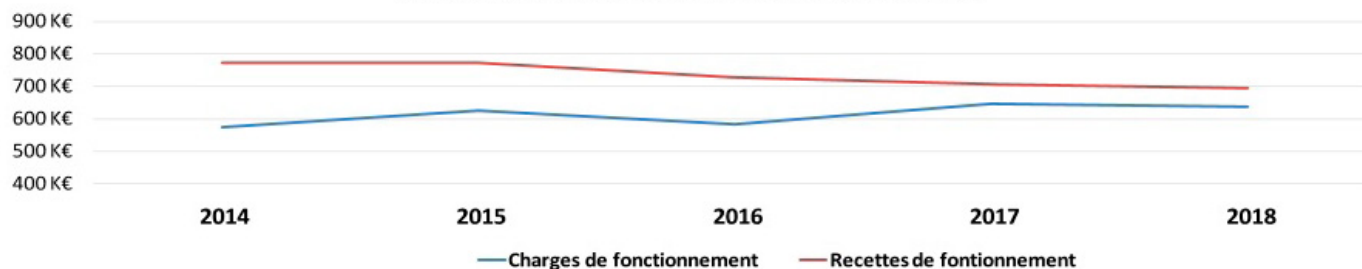
- un encours de dette modéré,
- une bonne situation financière des budgets annexes,
- un excédent de trésorerie très confortable,
- des charges à caractère générales maîtrisées.

L'enjeu financier pour la commune sur les prochaines années est donc d'a minima maintenir sa capacité d'autofinancement.

Schéma n°1

Evolution des principaux indicateurs de gestion

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

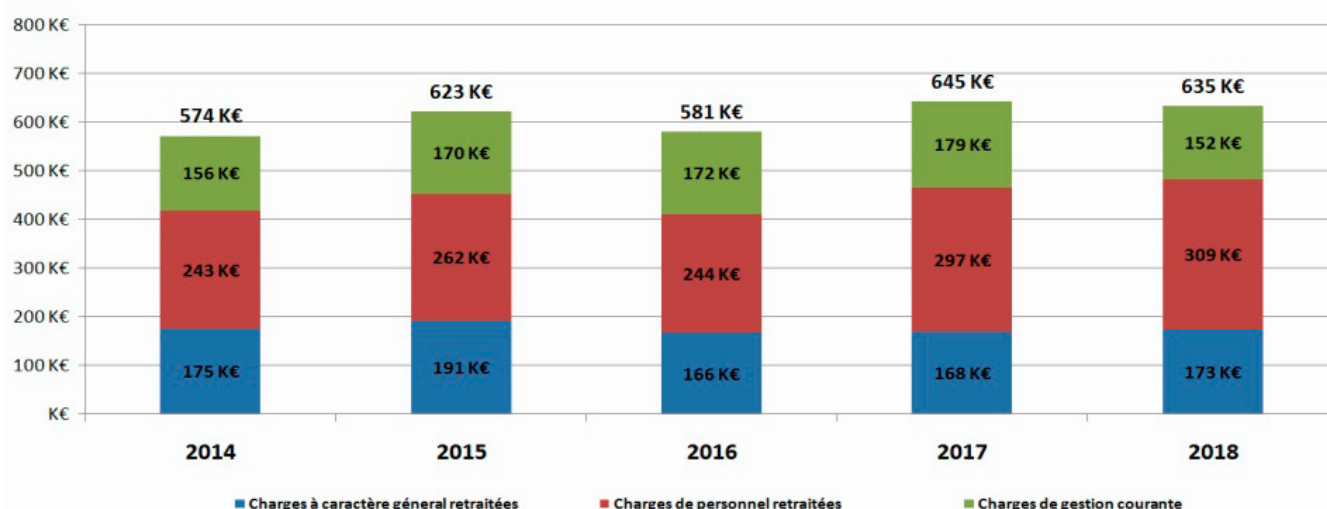


Sur 2014-2018, la commune voit sa capacité d'autofinancement se réduire. Cette baisse s'effectue surtout sur l'exercice 2017. Même si un effet ciseau se dégage, l'absence d'annuité de dette permet de conserver une capacité d'autofinancement nette positive.

Schéma n°2

Evolution des dépenses de fonctionnement

Charges de fonctionnement



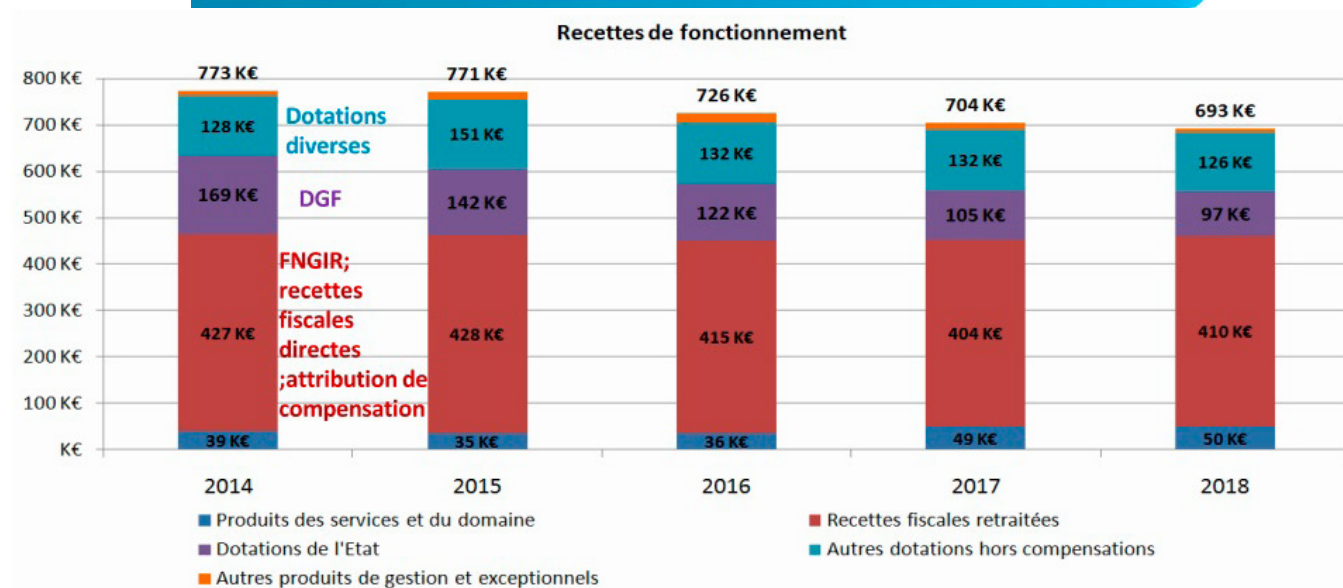
Entretien des bâtiments et du matériel communal, fluides, alimentation pour la cantine, achats divers

Salaires

Contribution au SIVOS, indemnité des élus, subventions aux budgets annexes et aux associations

La contribution au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) évolue chaque année proportionnellement au nombre d'enfants Persacais fréquentant le RPI.

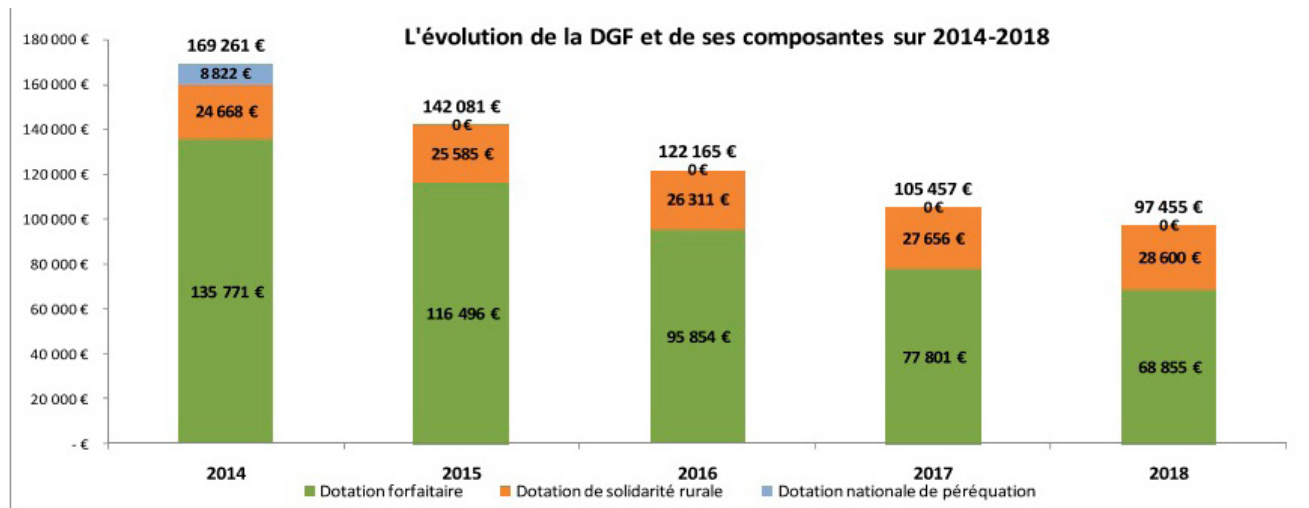
Evolution des recettes de fonctionnement



La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en relation directe avec les résultats du recensement qui se déroule tous les 5 ans.

Détail de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Evolution des recettes de fonctionnement



Depuis 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement diminue fortement, à cause de la part « Dotation forfaitaire » qui s'effondre pour deux raisons :

- La contribution au redressement des finances publiques imposée à toutes les communes et qui vient diminuer d'autant la dotation
- La baisse de la population DGF de la commune sur la période qui passe de 1 009 en 2014 à 898 en 2018 (sur la base des données des recensements effectués début 2010 et début 2015).

Qu'en est-il de l'investissement sur 2014-2018 ?

Sur la période 2014-2018, la commune a investi à hauteur de 778 000 € soit en moyenne 156 000 € par an.

Ces investissements ont été financés à près de 60% par des dotations et subventions, un taux très élevé en cette période de raréfaction des financements.

La capacité d'autofinancement de la commune cumulée sur la période s'élève à 582 000 €. Or, vu

que les 778 000 € ont été pour une partie conséquente financés par des ressources extérieures, la commune dégage un excédent sur la période.

Ainsi, le fonds de roulement de la commune a augmenté de 278 000 € entre début 2014 et fin 2018.

La capacité d'autofinancement de la commune, hors subventions, sur les 5 ans à venir permet le financement éventuel de projets d'investissement de l'ordre de 250 000 € chaque année.

Rénovation de la salle des fêtes

BILAN



Du projet à la réalité

En début de mandat, le conseil municipal a dû se prononcer sur le devenir de la salle des fêtes. En effet, celle-ci devait être remise aux normes actuelles et les huisseries méritaient même d'être changées.

Il s'est vite avéré que les coûts engendrés par de telles rénovations, pourtant indispensables, atteindraient facilement l'ordre des 350 000€, sans possibilité de subvention. Nous avons donc émis la proposition d'en faire une neuve.

Le coût d'une telle construction à un autre emplacement que sur la place de l'église, engendrerait alors aussi des coûts de voiries et autres parking et dépasserait largement le million d'euro. La problématique du vandalisme sur une construction à l'écart du village s'est également présentée.

Bien que ne satisfaisant pas tous les critères souhaités, le choix de la rénovation complète de la salle s'est vite imposé, dans un premier temps en gardant les murs bien que cette solution imposait des renforts de ceux-ci.

Le projet a fait l'objet d'un « concours » d'architecte. Le cahier des charges souhaitait un espace polyvalent, une insonorisation permettant un confort des usagers mais aussi un respect de la réglementation en termes de nuisances sonores pour les voisins. Un des atouts de cette salle devait également être une salle économe en énergie avec un mode de chauffage non bruyant.

Du projet à la réalité

L'architecte retenu, M. François Hossin, nous a proposé le projet tel qu'il est réalisé aujourd'hui, aux quelques modifications près suite aux propositions de l'Architecte des Bâtiments de France.

D'un coût global maximal estimé initialement à 793 680€ hors taxe et subventions, le coût final est finalement de l'ordre de 668 440€ (quelques dépenses mineures, telle que l'achat de matériels, restent à finaliser), hors subventions.

Les subventions, que la commune touchera en partie sur l'exercice 2020 et en partie sur l'exercice 2021, sont présentées dans tableaux annexe.

Il est à noter que le dossier, satisfaisant à tous les critères, a reçu le maximum de subvention possible (de l'ordre de 40 %).

Cette nouvelle salle des fêtes coûte finalement à la commune un prix approchant celui prévu pour une simple restauration, mais avec un équipement neuf, satisfaisant à beaucoup plus d'exigences aussi bien de confort que réglementaires.

Dans l'attente des subventions, le conseil municipal également fait le choix de recourir à un prêt de 400 000€ sur dix ans, d'une part pour ne pas grever le budget de la commune et laisser d'autres gros investissements réalisables, d'autre part car les taux proposés étaient très bas et ne représentaient qu'un coût mineur qui ne peut qu'augmenter dans les années à venir.

Et les Persacois

S'agissant de la participation des Persacois, chacun a pu contribuer au projet, soit en apportant sa contribution pendant le temps de parole à l'issue des réunions de conseil où il était présenté, soit en participant à la réunion de présentation publique avant travaux.

Les Persacois ont également été nombreux à émettre un avis sur le nom de la structure qui sera dévoilé lors de la cérémonie des vœux du maire le dimanche 26 janvier 2020.

En final, ce sont près de 30 % des foyers qui se sont exprimés et le choix retenu par le conseil municipal a été celui des Persacois qui ont émis un dernier avis sur les 5 propositions les plus soutenues (l'orientation d'une grande partie des conseillers était tout autre avant le vote final qui a suscité un débat intéressant en réunion).

Vous trouverez ci-contre la liste des propositions effectuées et quelques témoignages reçus à cette occasion en mairie.

Notre salle des fêtes est maintenant prête à accueillir un maximum de manifestations diverses et variées pour la satisfaction du plus grand nombre.





Pendant la déconstruction



Pendant les travaux



Pose de la nouvelle charpente



Le chantier prend forme



Les touches finales



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'est Utile

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est simple

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement sur internet :

c'est encore plus simple !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Damien et Sylvain, tous deux Persacois, ont été recrutés pour effectuer le recensement dans notre commune.

Ils pourront vous apporter toute l'aide nécessaire et en toute discrétion si vous rencontrez des difficultés avec la procédure.

Se faire recenser au mieux est un acte citoyen permettant à Persac de percevoir une dotation nationale essentielle au budget de la commune.

Damien a en charge plus particulièrement le secteur Nord-Ouest, tandis que Sylvain s'attachera au secteur sud-Est.

Sachez leur offrir le meilleur accueil.

Merci pour eux



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

PASS'ÂGE, nouvelle association persacoise née en 2019

Le but de celle-ci est de rassembler, autour de moments festifs ou culturels, les Persacois(es) isolé(e)s, de toutes générations, en organisant des manifestations conviviales sous diverses formes, notamment la soirée de Saint-Sylvestre à l'occasion du passage à la nouvelle année.

Intergénérationnelle, cette association a pour but de tisser, entre les Persacois, un nouveau lien de nature à provoquer des attitudes respectueuses et solidaires au quotidien.

Pourquoi « Pass'Âge » ?

Le nom de l'association symbolise le lien (**passage**) intergénérationnel que nous souhaitons créer. D'ailleurs, l'une des premières actions de l'association, alors qu'elle était encore en gestation, a été de rassembler, par 2 fois, des Persacois à l'occasion du passage à la nouvelle année. (Par manque de disponibilité, nous n'avons pas pu organiser ce réveillon en 2019 mais vous donnons d'ores et déjà rendez-vous fin 2020).

Enfin, c'est d'un **pas sage** que nous avancerons, ce qui ne nous empêchera pas d'organiser de temps à autre des événements **pas** (trop) **sage** !

Plus concrètement, nous souhaiterions pouvoir organiser un rendez-vous régulier, où chaque Persacois (ou couple de Persacois) isolé pourrait trouver une ambiance familiale, autour d'un repas pourquoi pas ? Ce sera à l'occasion de ces rencontres que nous pourrions organiser, par exemple, du covoiturage pour « faire les courses » ou simplement se rendre à un rendez-vous. Nous pourrions également proposer une initiation à la navigation internet, une aide à l'accomplissement de démarches administratives, et bien d'autres choses encore en fonction des besoins rencontrés.

Rendez-vous pour une première réunion le samedi 4 avril à 10h à la salle des fêtes

Vous souhaitez devenir membre de l'association ou simplement découvrir plus concrètement ses propositions ?

Alors contactez nous :

- Christian Lambin, Président : christian.lambin@hotmail.com
- Gontrand DELASSUS, Secrétaire : gontrand.delassus@orange.fr

Quelques explications sur le choix de notre logo :

L'apostrophe en croissant de lune dans le soleil symbolise le passage du jour vers la nuit en rappel au réveillon solidaire du nouvel an.

Et, tout compte fait, puisque intergénérationnelle, on n'a pas mis l'accent sur l'âge !



Au premier plan,
L'HUMAIN...

Pour indiquer l'attachement de l'association à la commune, le logo rappelle celui de Persac.

Clé de sol PERSACOISE

L'association La Clé de Sol vous proposent des cours de Guitare, Piano et de Trompette.

Les cours, d'une durée de 30 minutes sont dispensés le Samedi (hors vacances scolaire) :

- à l'école de musique située près de l'église, pour les cours de piano,
- à la maison des associations près de la Mairie, pour les cours de Guitare et de Trompette.

Débutant, Confirmé, Enfants ou Adultes... Vous êtes intéressés par les instruments proposés et souhaitez nous rejoindre ? Il n'est pas trop tard...

N'hésitez pas à nous contacter, ou venez nous voir sur place le Samedi.

Les membres du bureau sont :

Le président : Mme TULEAU Audrey

Le trésorier : M. BARLIER David



MPT

Actuellement nous comptons 30 inscrits au modelage dont 8 enfants et 11 au patch le vendredi.

Lors de la fête du pain, malgré une météo déplorable, nous avons reçu une certaine affluence et je tiens à remercier les personnes qui ont bravé le mauvais temps afin d'acheter pains, grimoires, broyés et jus de pommes.

Un merci particulier aux bénévoles qui nous permettent de faire perdurer cette animation et aux employés communaux mis à disposition par la mairie pendant presque deux semaines.

Une très bonne année 2020 à vous tous.

A. PAPIN

LA PERCHAUDE

L'année 2019 a été une bonne année pour la pêche malgré le manque d'eau dans nos rivières.

Un lâcher de brochet a eu lieu en février dernier dans la Vienne et la Grande Blourde. Un alevinage sera effectué sur le parcours truite de la Petite Blourde dès l'ouverture, le 14 mars. L'année 2020 sera marquée par la reprise des ruisseaux de Lussac-les-Châteaux, notamment le parcours truite du ruisseau des Aubières. M. Sandy Pasquet a remplacé M. Julien Denys au poste de secrétaire, ce dernier ayant quitté la région.

Bonne pêche à tous !

F.N.A.C.A.



Nous comptons sur votre présence comme par le passé à nos diverses manifestations.

- Samedi 8 février 2020 : Concours de belote,
- Jeudi 19 mars 2020 : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie,
- Vendredi 8 mai 2020 : Commémoration victoire 1945 suivie d'un banquet (Salle des Fêtes),
- Samedi 4 juillet 2020 : Concours de belote (Étang communal),
- Mercredi 11 novembre 2020 : Commémoration armistice 1918.

Lucien BOUROT remercie le bureau, ses membres et leur épouses ainsi que les bénévoles pour leur aide à chaque manifestation.

Cette année le voyage organisé par le comité a été une réussite grâce aux participants, amis et bureau. A refaire...

Les membres du bureau sont :

Président : BOUROT Lucien

Vice-président : HERPIN Jacques

Secrétaire : JOYEUX René

Secrétaire adjoint : Joël MOREAU

Trésorier : GARCIA Claude

Trésorier adjoint : HEBRAS Jean-Claude

Les Aînés Ruraux PERSACOIS

Notre club reste à effectif stable. Nos randonneurs sont de plus en plus nombreux. L'activité se déroule tous les mardis.

Nous espérons, pour 2020, la venue de jeunes retraités pour grossir nos rangs.

Les moments de convivialité se déroulent le 1er et 3ème jeudi du mois (jeux-discussions-partage).

Nous remercions la municipalité, élus et employés, pour l'aide qu'ils nous apportent toute l'année.

Pour 2020, nous souhaitons à toutes et à tous, la santé, la joie, la convivialité.

Monique BRUNEL

Les membres du bureau sont :

Président : BRUNEL Monique

Vice-président : ROLAND Louissette

Secrétaire : POIRIER Lise Marie

Trésorière : DEBENEST Claudette

Trésorière adjointe : DOREAU Jacqueline

A.S. PERSAC



Lors de l'Assemblée Générale de l'A.S. PERSAC le Président Michael GUERRAUD a souligné un bilan relativement satisfaisant pour l'équipe malgré la justesse de l'effectif. Une première partie de saison en tête de leur groupe, la seconde plus difficile en raison d'une ambiance ternie par des éléments perturbateurs et peu respectueux. Grâce au noyau restant et sérieux, la saison s'est bien terminée, aucun forfait n'est à noter.

Pour la prochaine saison il a été décidé à contre cœur de ne pas engager le club par manque de joueurs et dirigeants. Le club sera gelé un an avec la conservation, comme le prévoient les textes, de trois membres dans le bureau restreint

La bonne situation financière, approuvée par les membres présents à l'assemblée générale et contrôlée par M Joël MOREAU (commissaire aux comptes), ainsi que les bonnes infrastructures permettent de conserver l'espoir de recréer une équipe dans l'avenir. Reste à retrouver joueurs et dirigeants du village, motivés, passionnés, sérieux, respectueux et disponibles.

Dans cette saison difficile le club a toujours eu le soutien et la compréhension de la municipalité que nous remercions.

Rendez-vous est pris au printemps pour décider de la suite à donner au club avec l'espoir de réveiller la passion avec notre jeunesse et ses bénévoles pour recréer une équipe à PERSAC (n'hésitez pas à contacter les trois membres du bureau).

Vive le sport, Vive l'A.S. Persac

Avec une pensée pour Eugène BROCHARD qui nous a quittés cette année, lui qui a œuvré de nombreuses années pour l'A.S. PERSAC.

Membres du bureau restreint

M. Régis SIROT (président d'honneur)

M. Michael GUERRAUD (président)

M. Michel GAUTHIER (vice-président)

M. René MESSEMBOURG (trésorier)



Association LES MARIOLES



Qui sont « les Marioles » ?

« Les Marioles » une association loi 1901 crée le 1^{er} décembre 2011. Elle regroupe des personnes du milieu éducatif, artistique, tout simplement des citoyens souhaitant promouvoir le spectacle vivant et les arts de la marionnette.

Pour cela, tous souhaitent aller à la rencontre des spectateurs dans les lieux qui ne sont pas habituellement des lieux de spectacles (exemple: hôpitaux, prisons etc.) et mettre en place des actions concrètes pour développer la créativité de tous les partenaires.

Les moyens nécessaires

Ce sont avant tout des moyens humains, volontaires, cependant les partenaires peuvent sous forme de dons libres soutenir l'association « Les Marioles » et ainsi contribuer à aider les artistes à poursuivre leur formation en sollicitant l'aide de professionnels formateurs reconnus.

Pour cela un partenariat privilégié existe déjà avec la compagnie « du Loup qui zozote » qui est l'organisme de formation local reconnu et habilité dans le domaine de la formation de l'art de la marionnette

Pour les artistes amateurs: c'est un défi de création, la poursuite de leur pratique qui leur permet de parfaire leur formation d'actrice marionnettiste, de conteuse et d'être accompagnées pour cela par des professionnels expérimentés

Recherche de nouveaux partenaires pour soutenir son action

Nouveau spectacle marionnettes à gaine théâtre d'ombres et conte adapté à tous à partir de 3 ans sur la notion de partage (« les chaudoudoux ») parfaitement adapté pour un moment convivial autour de Noël.

Les marionnettistes : Nathalie KIRCHE, Sylvie LHUILLIER, Martine DUBREUIL
Association « Les marioles »
Présidente : KIRCHE Nathalie, tél. : 06 76 04 95 64
Trésorier BOUZIER René
Secrétaire : Agnès KIRCHE
Siège de l'association :
lieu dit le grand port - 86320 PERSAC

Association EVEIL DES SENS

Depuis quatre ans, « Eveil des Sens » propose à Persac des activités et des événements autour du bien-être, de la rencontre et du partage.

Des cours de yoga sont dispensés, hors congés scolaires, par Sandra Caillé, tous les lundis soirs de 18h30 à 20h à la salle des fêtes de Queaux, tous les mardis soirs de 19h15 à 20h45, à l'école de Persac, et tous les mercredis soirs de 18h30 à 20h à la salle des fêtes d'Abzac (16).

Après deux éditions de notre « Balade des trois vallées » en 2016 et 2017, puis notre premier festival sur deux jours en 2018, notre deuxième « Festival Eveil des Sens » s'est tenu le samedi 15 juin 2019 à Queaux et le dimanche 16 juin à Persac.

Samedi 15 juin, le festival a débuté par un grand pique-nique partagé sur la plage de Queaux. Puis, dans l'après-midi, nos trois ateliers bien-être ont obtenu un franc succès auprès d'une quarantaine de personnes présentes : le « bol chantant » animé par Patrick, le « voyage sensoriel » proposé par Christina et Fred, et les « sons harmoniques » avec Anne-Marie. Un espace libre dédié à la méditation a également été prévu.

Dimanche 16 juin, nous avons innové en proposant une balade gourmande, qui a débuté à 11h30 par un apéritif à l'étang de Persac. Malgré la chaleur, une soixantaine de marcheurs ont apprécié les paysages et les animations proposées sur le parcours (contes, chansons, musique), ainsi que des moments privilégiés de convivialité lors des haltes repas.

Nous sommes ravis des retours positifs obtenus sur ce festival centré sur les cinq sens, notamment la vue, l'ouïe, le goût et l'odorat. Un parcours sensoriel libre à faire pieds nus a également été proposé pour éveiller le sens du toucher.

Ce festival est un temps fort très important de la vie de notre association et nous travaillons d'ores et déjà à la préparation du prochain « Festival Eveil des Sens », qui aura lieu les 27 et 28 juin 2020.

Pour tous renseignements :

eveildessens86@gmail.com

Marie-Eve Caruyer,

Chargée de l'administratif - 06 25 33 89 78

Laure Girard, Présidente - 06 88 96 91 87

Gisèle Ruello, Trésorière - 07 70 39 82 32

Association des Parents d'Élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal **GOUEX-PERSAC-QUEAUX**

L'APE RPI avec ses diverses actions (vente de madeleines, loto, photos de classe, spectacle de Noël, kermesse, tombola,...) a pour but de récolter des fonds afin d'aider les enseignants dans leurs projets éducatifs (sorties ponctuelles, transport, achat matériels pédagogiques, projets divers...).

Pour faire vivre les 3 communes qui composent le RPI, nous essayons dans la mesure du possible d'y faire tourner nos différentes manifestations pour l'année 2019/2020.

Nous remercions tous les parents qui ont adhéré

à l'APE et qui nous soutiennent tout au long de l'année. Tous ceux qui souhaitent nous aider même occasionnellement sont les bienvenus.

Nouveaux bureaux composé de :

Présidente : CURADO Catarina,

Vice-Présidente : ROY Luce,

Trésorière : CHERRIERE Aurélie,

Vice-Trésorière : DENET Aurélie,

Secrétaire : REDON Morgane,

Vice-Secrétaire : CHAUNU Marie-Pierre

Pour toutes informations :

aperpigqp@gmail.com



Association

LES AMIS DE LA MOTHE

Notre Association des Amis de la Mothe, qui souhaite développer la culture dans le Sud Vienne-Poitou, vous présente le calendrier des manifestations prévues pour l'Année 2020. Ces manifestations se déroulent généralement au Château de la Mothe, gracieusement mis à notre disposition par ses propriétaires, du printemps à l'automne chaque année, pour notre plus grande joie.

Nous débuterons comme toujours notre programme avec le stage de bronze animé par Abdoulaye Gandema du 28 mai au 1^{er} juin, pour la Pentecôte. Nous aurons nos habitués qui reviennent avec le même plaisir renouvelé et bien

sûr quelques nouveaux pour agrandir notre cercle de gens adorables, passionnés, doués et fantastiques. Vous pourrez les suivre durant ces 5 jours d'un travail minutieux et acharné, pour donner naissance à de merveilleuses sculptures, sous les indications du Maître burkinabé.

En même temps se déroulera le 6^e Circuit des Artistes les 30 - 31 mai et le 1^{er} juin. Une occasion de découvrir des artistes talentueux, heureux de partager et d'expliquer leurs œuvres. Mais aussi l'occasion de visiter une vingtaine d'ateliers des artistes des alentours, vivier d'une étonnante diversité.

Le samedi 31 mai au soir, nous accueillerons un concert grandiose de la Chorale du Havre et ses 60 choristes à l'église de Persac.

Du 12 juillet au 16 août, nous aurons au Château, notre traditionnelle Exposition de l'été, sous le thème d'« Insolite ».

Nous présenterons une exposition sur «Le monde des marionnettes» du 28 août au 6 septembre. Un vaste éventail d'une trentaine de marionnettes de plusieurs techniques, d'origines diverses qui s'animeront pour vous raconter leur histoire et leur provenance.

Le samedi 5 septembre à 15h nous aurons le plaisir d'écouter au château la conférence de Laurent Larbalette et Antoine Selosse : «Des chemins de saint Martin à la diagonale de l'évasion». Laurent nous fait revivre son cheminement à travers une France rurale qui évoque pour chacun de nous un coin précis, des personnages attachants, décrits avec une tendre justesse. Antoine nous ouvre 500 kilomètres de balades entre Touraine et Poitou,



sur les Pas de saint Martin. Des chemins balisés dans l'esprit de partage, respect de la nature et des générations futures, rencontre de l'autre et rencontre de soi. Vous sortirez transformés, avec envie de pèleriner ou de marcher pour le plaisir des paysages, de l'histoire et des rencontres.

Laurent est l'auteur de « La diagonale de l'évasion de Menton à Montmorillon » et Antoine est le directeur du Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours qui développe un Itinéraire culturel européen labellisé par le Conseil de l'Europe autour de saint Martin de Tours, cet infatigable personnage qui a parcouru l'Europe au IV^e siècle.

Mais n'oublions pas de parler de notre petite chorale des Amis de la Note qui se réunit tous les lundis soir sous la houlette de Marie-Laure Cypre. Hiver comme été ce groupe de polyglottes se retrouve pour l'immense joie de chanter ensemble des chants du monde entier qu'ils nous font partager de haut en bas du château.

Et pour conclure la saison le château sera ouvert les 19 et 20 septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine.

Nous remercions la municipalité de Persac de l'aide indispensable à notre fonctionnement qu'elle nous apporte, toujours à l'écoute de nos nombreux projets.

Pour le bureau,
Esperanza Corredor - Présidente, Roland Clavaud - Vice-président, Christian Girod-David - Trésorier, Fleur Micotti - Secrétaire, et Monique Brunel - Secrétaire Adjointe.

« Bonne année à toutes et à tous »
Esperanza

Les Compagnons de la Blourde

HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

Notre association naît en 1978 autour de la danse traditionnelle poitevine, limousine et berrichonne. L'aventure se poursuit avec les danses d'Europe centrale (Pologne, Yougoslavie, etc ...) et les spectacles de variétés, au nouveau théâtre de Châtellerauld, accompagné par le groupe Show Biz Orchestra, composé des professeurs et musiciens de la « Clé de Sol Persacoise ».

Depuis 41 ans, nous avons accueilli environ 280 danseurs ; la jeunesse, toujours très présente au sein des Compagnons de la Blourde, nous a permis d'évoluer vers des danses africaines, Hip Hop, Modern Jazz et country.

Actuellement, notre association propose un atelier Modern Jazz et styles variés animé par Jessica Dubreuil le vendredi soir de 18h à 20h pour les jeunes de 6 à 18 ans.

L'atelier danse country, activité pour le plaisir et la détente, est animé tous les vendredis de 20h30 à 22h30 par Catherine Maisonnier.

Pour 2020, voici les manifestations programmées à la salle des fêtes :

- samedi 28 mars, repas réunionnais avec mini-spectacle,
- vendredi 19 juin, spectacle fin des ateliers enfants et country,
- samedi 3 octobre, la traditionnelle soirée moules frites.

Merci encore à tous les danseurs, professeurs, animateurs et leur familles.

Merci aussi aux adhérents, bénévoles et amis qui participent régulièrement à nos manifestations et permettent de maintenir cette activité au sein de notre village avec plaisir.

Merci à la municipalité de Persac pour le prêt hebdomadaire de la salle des fêtes ou autre local pour les répétitions.

Que 2020 soit une année remplie d'amour et de paix, accompagnée par la musique et la danse.

Meilleurs vœux à tous.

Les Compagnons de la Blourde.

Année 2019 - 2020

Regroupement

L'organisation scolaire reste identique. Les enfants travaillent du lundi au vendredi. Chaque commune du RPI propose des **activités périscolaires**, encadrées par des animateurs (MJC de Lussac les Châteaux, municipaux, indépendants).

Les activités proposées changent à chaque retour de vacances. Elles sont variées : initiation aux premiers secours, confection de marionnettes, éveil musical, orientation, jeux de construction, customisation de vêtements, jeux sportifs...



Classe découverte - juin 2019



Rencontre Usep Maternelle novembre 2019

Les élèves des classes de Persac et Goux participent à l'**USEP** (rencontres sportives).

La cotisation de 6 € permet de financer en partie les transports des trois rencontres prévues dans l'année, ainsi que la licence.

Natation

Le transport des élèves vers la piscine est à la charge des communes.

- Persac : les mardis après-midi, du 7 avril au 3 juillet, soit 11 séances pour les élèves de Grande Section, de CP et de CE1 à la piscine de Civaux.
- Pour les écoles de Goux et de Queaux, le cycle de natation se déroulera à la piscine de Goux aux beaux jours.

R.P.I

Du 3 au 7 juin dernier, les élèves de CP, CE1, CE2 et CM1 de Persac et Queaux sont partis une semaine en classe transplantée pour travailler sur le thème des cinq sens et du jardin.

Cette année encore, les sorties ponctuelles seront organisées par chaque enseignant en fonction des projets de classe et également en liaison avec les autres classes du réseau RERVG :

- Participation au Prix des Incorruptibles,
- Une rencontre regroupant les cinq classes, aura lieu plutôt en fin d'année.



Rencontre RERVG avec La Puye 7 novembre 2019

pédagogique

107 élèves

Nous avons une pensée spéciale pour Mme DINET, décédée récemment, qui animait cette année encore les ateliers d'échecs, pour le plus grand bonheur des élèves du R.P. I.



Journée du sport scolaire
25 septembre 2019 Randonnée

RERVG

Cette année les échanges avec les écoles du Réseau (La Puye, Saulgé, Sillars, Vicq sur Gartempe) se feront autour du thème du voyage.

Les rencontres de cette année se feront entre 2 ou 3 classes au maximum à chaque fois, afin d'aider les élèves à développer un lien plus étroit avec leurs camarades des autres écoles:

- au mois d'octobre les élèves de cycle 3 se sont rendus à La Puye, les élèves de CP-CE1 ont rencontré leurs copains de La Puye et les élèves de maternelle ont accueilli leurs camarades de La Puye et de Sillars

- **le Carnaval aura lieu à Sillars, le 27 mars ou le 3 avril**, organisé sur le thème du Voyage.

- Les classes se réuniront au moins une autre fois, date à déterminer.

Le réseau permet de favoriser la communication et les échanges entre les classes, d'optimiser les achats de matériel commun (malles de sciences, matériel de sport (rollers, cirque), matériel photographique...)

Horaires

	GOUEX	QUEAUX	PERSAC (place de la mairie) Amélie CHASSAT Chantal GABILLAT ATSEM 8PS -11 GS	PERSAC (route de Moulismes) Alexandra CAILLER Nathalie KIRCHE ATSEM 14 MS 8 CP	PERSAC (place de la mairie) Anne BOUCQ 5 CP - 13 CE1
Horaires matin	8H50 - 12H	9H00 - 12H00	8H40 - 11H40 Mercredi : 8H40 - 11H40	8H45 - 11H45 Mercredi : 8H45 - 11H45	8H40 - 11H40 Mercredi : 8H40 - 11H40
Horaires Après-midi	Lundi et jeudi 13H30 - 15H50 Mardi et vendredi 13h30-15h15	13H30 - 15H45	13H15 - 16H15	13H15 - 16H10	13H15- 16H15
A.P.C	Lundi et jeudi de 15H50 - 16H20	Mardi et vendredi de 15H45 à 16H15	Mardi et vendredi de 13h15 à 13h45		
Activités Périscolaires	Mardi et vendredi de 15h15 à 16h20	Lundi et jeudi de 15H45 à 16H35	Lundi et jeudi de 13h15 à 14h15	Lundi et jeudi de 13h15 à 14h05	mardi et vendredi de 13h15 à 14h15

L'EuroVélo 3 EN QUELQUES MOTS

L'EuroVélo 3, appelée la Scandibérique en France, part de Trondheim en Norvège et se termine à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne.

Au nord l'EuroVélo 3 passe par Oslo en Norvège, traverse la province du Jutland au Danemark. En Allemagne, elle relie les villes de Hambourg, Brême, Cologne et Aix-la-Chapelle puis en Belgique, Liège, Namur et Charleroi.

On arrive en France à Maubeuge par la vallée de la Sambre et son canal. Après avoir traversé l'Avesnois et la Thiérache, l'itinéraire suit l'Oise et son canal latéral pour ensuite bifurquer vers les forêts de Compiègne et Senlis. Si l'EV3 prend la Bastille, on propose de rallier Notre-Dame de Paris en longeant le canal de l'Ourcq.

Pour rejoindre Orléans et la Loire, le parcours longe la Seine, le canal du Loing et le canal d'Orléans, tronçon qui constitue une variante au parcours officiel qui emprunte le canal de Briare.

D'Orléans à Tours, la Scandibérique suit le tracé de la Loire à Vélo.

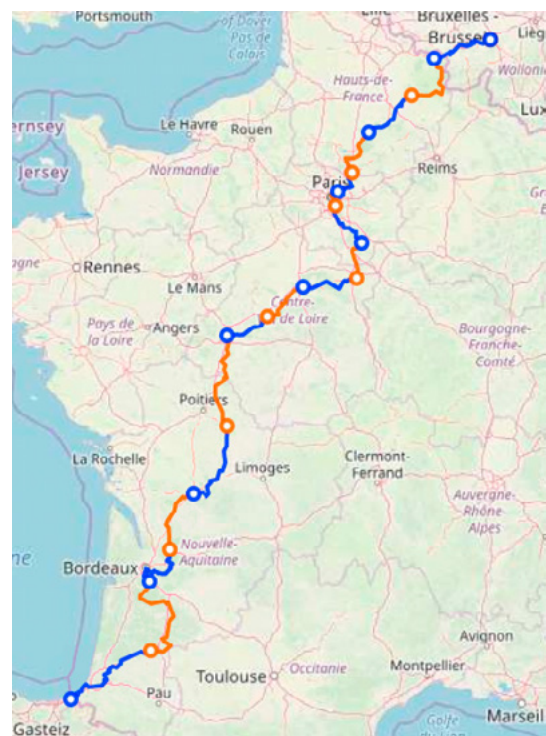


De Tours à Poitiers, on suit en partie les rives de la Vienne pour s'autoriser une escapade patrimoniale dans la cité poitevine.

De la Vienne à la Charente : De Lussac-les-Châteaux jusqu'au sud de Confolens, on serpente d'une rive à l'autre de la Vienne. A Manot, l'itinéraire officiel de la Scandibérique s'en va vers les lacs de Hautes-Charentes. De beaux paysages mais de fortes montées et des tronçons avec une circulation importante.

CycloTransEurope préconise un parcours avec des dénivelés plus doux, direct vers la Rochefoucault et qui emprunte ensuite une belle voie verte pour rejoindre Angoulême.

Puis on découvre les fameux vignobles du Bordelais. Depuis Bordeaux et Bazas, comme les chemins jacquaires, on coupe plein sud pour traverser la forêt landaise, plutôt que de poursuivre



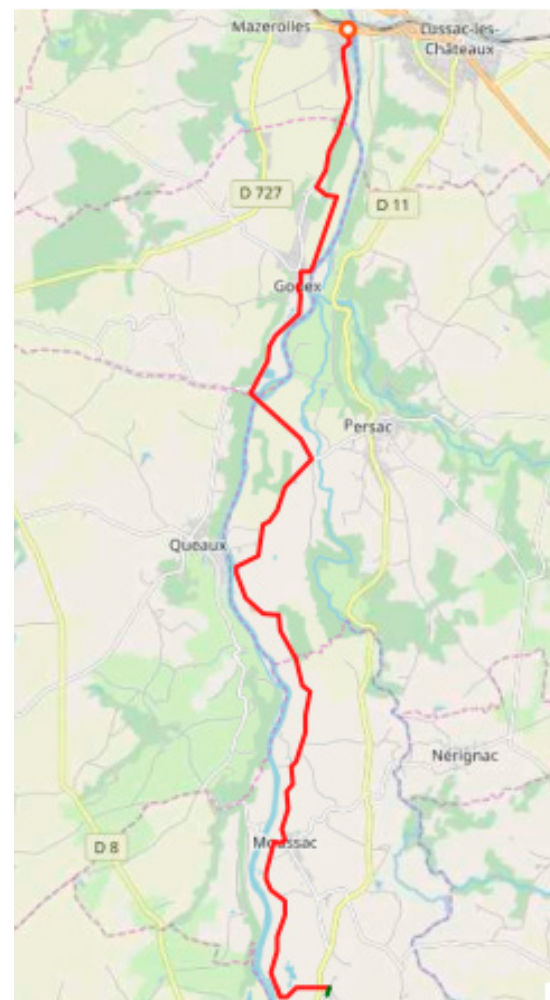
la boucle officielle par le Lot-et-Garonne. Depuis les bastides d'Armagnac, on rejoint Mont-de-Marsan et Dax, avec une boucle via Saint-Sever. Pour éviter le relief des Pyrénées, on propose d'atteindre la frontière espagnole par Biarritz et la vallée de la Bidassoa.

ET PLUS PRÉCISÉMENT À PERSAC ?

En service depuis l'été dernier, la Scandibérique longe la Vienne sur Persac, depuis Gouex jusque Moussac. Afin d'orienter, notamment vers nos commerces, les déjà nombreux cyclistes de passage, un panneau informatif sur les services disponibles en centre bourg a été posé sur le parcours (d'autres panneaux ont également été installés sur les autres routes d'accès au centre bourg à la même occasion).

Afin de toucher le plus grand nombre, le panneau du parcours a été traduit également en anglais (langue la plus couramment parlée par tous les cyclistes étrangers ne s'exprimant pas en français).

Bien évidemment, le ral (couleur) choisi pour ces panneaux d'information est en accord avec celui des poteaux existant déjà dans le centre bourg.



Persacois morts pour la France

APRÈS L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



PAILLER (1)	Jean Georges	Jean	Radegone DEBIAIS	Persac le 22.11.1887	Toulon Hôpital 89 le 17 août 1919 (septicémie)
TRILLAUD (2)	Jean Alfred	Auguste	marie DELAGE	Persac le 07.04.1889	Hôpital complémentaire n° 31 à Château-Thierry
DENIS (3)	Elie	François	Suzane GALLET	Persac le 15.04.1896	Persac Aubière le 29 mai 1930

(1) Inscrit sur le Monument aux morts de Persac au bas du panneau des morts en 1918. (2) Suite de maladie contractée en service. Sépulture à Persac et inscrit sur le Cénotaphe du cimetière mais non inscrit sur le monument aux morts de Persac mais à Moussac dernier lieu de sa résidence. (3) sépulture de famille au cimetière de Persac (secteur droit) mais non inscrit cénotaphe ni monument aux morts. Trépané et chevalier de la Légion d'Honneur

VOTRE TÉMOIGNAGE

Plaidoyer pour une reconnaissance
« Mort pour la France »

Lussac Les Châteaux, le 22 novembre 2019
« Suite à une découverte fortuite sur une tombe au cimetière de Persac indiquant la mention « Elie DENIS, mort pour la France » et non répertorié aux différents monuments, ni comme tel aux archives communales, j'ai donc entrepris des recherches et découvert qu'Elie DENIS est un ressortissant de la commune de Persac, né le 15 avril 1896 à Aubarres (aujourd'hui Les Aubières) fils de François DENIS et Suzanne GALLET.

Elie DENIS est le plus jeune d'une fratrie de 9 enfants et fut mobilisé à Le Blanc sous le

matricule 338 puis incorporé au 160^e Régiment d'Infanterie.

Blessé gravement le 25 octobre 1918 du fait des opérations de guerre (plaie région occipitale droite, autrement dit trépanation) il est réformé à 100 % et renvoyé dans ses foyers à Aubières où il décédera le 29 mai 1930.

On ne peut donc point s'étonner que ce Poilu ne figure pas sur le monument aux morts, érigé en 1921. Cependant, nul n'a reconnu depuis cette période l'absence de ce brave soldat qui obtint la médaille militaire et fut chevalier de la légion d'honneur par décret du 15 août 1924.

Lors d'une enquête de gendarmerie, Elie DENIS est reconnu par son voisinage comme

« garçon insignifiant ayant perdu ses facultés mentales », mais est-ce une raison d'avoir été oublié ?

J'ajoute que ces différentes informations ont été très difficiles à rassembler et ce dossier n'aurait sans doute jamais vu le jour sans l'aide de mon fils Pascal, résident Parisien, en liaison avec les archives militaires de Vincennes.

Certes, pour ma part j'ai restauré la sépulture qui est la sienne, mais mon souhait est de voir (par respect pour lui et une éventuelle descendance de lien familial) l'inscription de « Elie DENIS » sur le monument aux morts de Persac. »

Jean-Claude PETIT.

VOTRE TÉMOIGNAGE

Persac, le 6 septembre 2019

« Monsieur le Maire,
Permettez-moi de faire suite à notre rapide conversation de mardi dernier dans vos locaux où j'ai eu l'honneur de vous saluer à l'improviste.

Je revenais du cimetière nettoyer nos tombes et j'ai eu l'occasion de constater le remarquable entretien de ce lieu qui abrite nombre de mes ancêtres. Je tenais à vous en remercier. C'est ainsi que la procédure aidant vous m'avez « obligé » à prendre la plume, ce que je fais avec plaisir, pour que vous disiez au conseil de votre commune, que même si aujourd'hui aucun membre de ma génération ne réside plus dans votre commune, où nous y avons

encore une terre, nos attaches familiales y sont et nos racines se déclinent à travers les nombreuses tombes de notre famille sous les noms de [X ...]

Notre arbre généalogique nous fait remonter d'un seul tenant plus de 400 ans dans votre commune, ce qui au vu de mes partages paraît exceptionnel, il y a encore perte de trace par manque de connexion généalogique avec notre famille le 20 janvier 1412, date à laquelle [X passe bail à Beaudévillain, et avec sa fille [X], damoiselle, dame de la cour de Chaume (bord de vienne, sur la commune) épouse [X], écuyer en 1444.

Mon père Jean-Baptiste, s'en voulait souvent d'avoir rompu cette tradition en quittant Persac à l'adolescence.

Ces faits remarquables et la constance de nos ancêtres à s'inscrire dans votre commune en y vivant ou en y revenant, nous incitent mes frères, mes sœurs, mes cousins à y revenir régulièrement et à y entretenir aussi bien que possible nos tombes.

C'est dans cet esprit que nous vous remercions encore de votre aide et que nous souhaitons vous soutenir dans vos efforts.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments et l'adresse de nos remerciements renouvelés.

Signature

PJ : un chèque de 1000€ pour le budget de votre commune. »

Le castor

DANS LA VIENNE

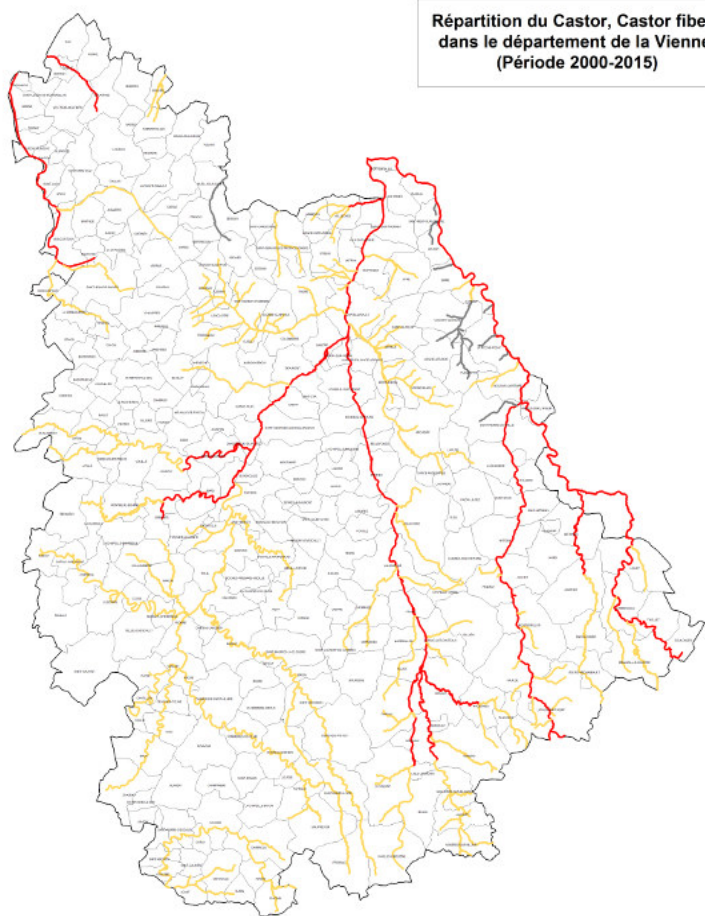
Il avait disparu du Montmorillonais il y a plus d'un siècle : le castor revient naturellement dans nos cours d'eau.

Les peupliers n'ont qu'à bien se tenir.

Le Castor fait partie des espèces animales françaises liées aux milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale. Il est protégé au niveau européen et en France depuis 1968 (Annexe II et l'Annexe IV de la Directive Européenne « Habitat-Faune-Flore ») Cette espèce est aujourd'hui en phase d'expansion sur le bassin de la Vienne et leur présence contribue de façon majeure à l'enrichissement de la biodiversité régionale.



Répartition du Castor, *Castor fiber*, dans le département de la Vienne (Période 2000-2015)



Répartition du Castor dans le département de la Vienne

— Présence de l'espèce
— Absence d'indices
— Secteurs non prospectés



0 10 20
Kilomètres



Conception : © Vienne Nature, Mai 2015

Le castor dans la Vienne

D'après l'association Vienne Nature, il y aurait « entre 200 et 300 castors dans le département », où ils ont été repérés pour la première fois dans les années 2000.

Le castor est présent par exemple dans l'Auxance, l'Ozon, la Clouère, la Boivre, la Gartempe, la Creuse ou encore l'Anglin.

Les premiers indices laissés par le castor sur la Vienne ont été observés dès 1999. Depuis, l'animal remonte cette rivière et colonise lentement ses affluents. Sur la Vienne, il s'est vite installé sur la partie localisée en aval de Châtelleraut où sa progression vers l'amont a été certainement ralentie par la présence du barrage important de cette agglomération. Ayant finalement réussi à franchir cet obstacle dès 2002, l'ensemble du réseau hydrographique départemental s'est ouvert au castor. Sur la Vienne, les indices de sa présence les plus en amont ont été trouvés sur une île localisée au pied du premier des trois grands barrages de l'Isle-Jourdain au cours de l'été 2009. Sur la Gartempe, les indices de présence les plus en amont ont été trouvés au cours de l'été 2009 sur la commune de Lathus-Saint-Rémy à moins de 7 kilomètres du Limousin. Les symptômes isolés trouvés en amont de la Vienne et de la Gartempe sont probablement le fait d'individus errant à la recherche de territoire.

On parle de retour, ce n'est pas une introduction.

Cette espèce était présente historiquement dans notre région. Elle a été détruite par la chasse (fourrure, lutte contre les nuisibles) et avait quasiment disparu au début du XIXe siècle. Des animaux ont survécu dans le bassin du Rhône. Treize individus ont été réintroduits sur la Loire près de Blois entre 1974 et 1976. Depuis, ils se sont multipliés, ont progressé et ont remonté les affluents comme la Vienne. Le castor recolonise les rivières progressivement.

Comment explique-t-on cette expansion ?

Il trouve beaucoup de nourriture disponible, les peupliers. Et on le laisse tranquille : il est protégé depuis 1968. C'était le premier mammifère protégé en France.

Le castor à Persac

Depuis 2 à 3 ans, la présence de castors sur les berges de la Grande Blourde ne fait pas de doute !

Aujourd'hui, ils sont aussi présents sur la Petite Blourde, notamment à l'étang du Petit Moulin où l'on peut y observer ses traces. Afin de protéger les arbres du plan d'eau, des filets seront installés autour des troncs.



Carte d'identité **DU CASTOR D'EURASIE**



Écologie et biologie

HABITAT

Espèce semi-aquatique. Le Castor fréquente les eaux courantes lentes ou les eaux stagnantes, permanentes, avec une importante et indispensable végétation riveraine (Saules, Peupliers en particulier). Creuse des terriers avec entrée immergée dans les berges, ou une hutte de branchage, flottante et imperméable (rare en France).

REPRODUCTION

- Période d'accouplement : janvier à mars.
- Élevage : 2-3 mois.
- Gestation : 15 semaines environ.
- Maturité sexuelle : 2 ans.
- Nombre de portées par an : 1 avec de 1 à 6 petits.
- Longévité : jusqu'à 20 ans.

MŒURS

Peu sociable, vit en groupe familial. Selon la richesse du milieu, la taille du territoire varie de 0,5 à 5,5 km linéaire. Le castor s'éloigne peu de part et d'autre d'un cours d'eau.

MORTALITÉ

Pas de prédateur en France. Tularémie. Trafic routier. Dépérissement hivernal.

ALIMENTATION

Végétarien strict, il consomme les parties ligneuses des arbustes (peupliers, saules, trembles) de l'automne au printemps. En été, il préfère des plantes aquatiques et des feuilles de saules. Il peut couper des arbres d'un diamètre de 20 cm et plus.

ACTIVITÉ

Actif toute l'année. Nocturne et crépusculaire en l'absence de dérangement.



Description et détermination

TAILLE : corps, 75-90 cm, queue, 28-38 cm.

POIDS : 12-38 kg.

DENTITION : 20 dents.

Le castor est un animal nocturne mais il est facilement reconnaissable. Il pèse environ 25 kilos, sa queue est plate et il sent assez fort.

C'est le plus gros rongeur européen. Silhouette lourde et massive, aspect trapu. La fourrure varie du gris-brun au brun sombre. Tête grosse, oreilles petites. Queue caractéristique en forme de palette, large et écailleuse. Incisives orangées. Seuls les pieds postérieurs sont palmés. Les mains sont préhensiles.

Sur terre : se déplace lentement et court très mal. Peut se déplacer en portant un fardeau (jeune branche), s'appuyant alors sur ses postérieurs et la queue.

Dans l'eau : nage et plonge très bien. Peut rester jusqu'à 14 minutes sous l'eau. Quand il nage le corps est assez enfoncé dans l'eau. La queue est utilisée comme gouvernail et propulseur en nage immergée. Elle sert également à frapper l'eau violemment en cas de danger.

CONSTRUIT-IL DES BARRAGES?

Non, ou exceptionnellement. On a deux cas dans la Vienne à ce jour. Le castor d'Eurasie est très différent du castor du Canada qui est lui un grand constructeur.

PEUT-ON CROISER SA ROUTE ET L'OBSERVER SANS DANGER?

Il est assez facile à observer pour peu qu'on l'attende sans bouger et sans faire de bruit. Il est peu farouche. Sur terre, il est très pataud, en courant il va à peine plus vite qu'un marcheur. Dans l'eau, si on le dérange, il frappe violemment l'eau avec sa queue. Il est inoffensif.



Recherche des traces du castor

La recherche du castor est grandement simplifiée par les indices très visibles. En effet, leur présence est avérée par les traces qu'ils laissent : des arbres en crayon, des terriers huttes, des «réfectoires» etc.

LIEUX DE VIE

Les terriers, huttes et dépôts de castoréum peuvent être découverts dans les secteurs où des animaux sont installés de façon durable.

Castoréum : sécrétion huileuse et odorante produite par des glandes spécifiques par les deux espèces existantes du genre castor : Castor fiber en Eurasie et Castor canadensis en Amérique du Nord

TRACES D'ALIMENTATION

Coupes d'arbres ou d'arbustes aux abords immédiats des berges, réfectoires, branches sectionnées, troncs ou branches écorcés.

EMPREINTES

Les empreintes sont plus délicates à découvrir. Les pieds postérieurs laissent de grandes empreintes (la palmure marque sur terrain mou) 15 x 10 cm. Proportionnellement les pattes antérieures sont de petite taille : 3,5 x 4,5 cm. Les griffes sont visibles. La queue peut laisser une large traînée.

CROTTE

Émises dans l'eau, elles disparaissent vite et sont rarement visibles.

INDICES D'ACTIVITÉ

Le castor trahit sa présence de façon voyante. Ses « chantiers » constitués d'arbres et d'arbustes abattus, de troncs rongés, de copeaux, et ses constructions, huttes, barrages, digues sont sans équivalent. Les troncs sont taillés en pointe de crayon, les branches en biseau. Ces indices de présence sont en général à proximité de l'eau (au plus à quelques dizaines de mètres).

Les Persacois À L'HONNEUR

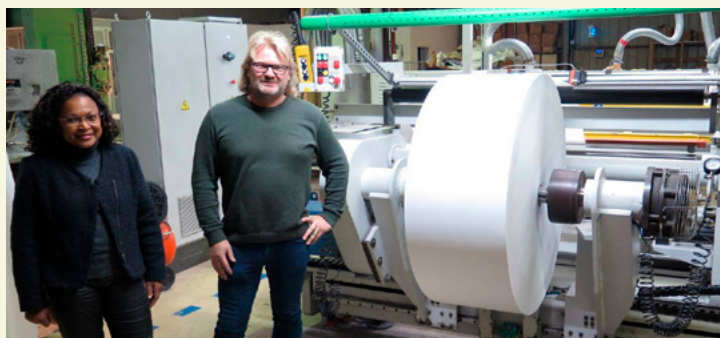
1 124 entreprises du département étaient présentes jeudi 12 décembre 2019 à la soirée organisée par la Nouvelle République pour mettre en valeur les pépites du département de la Vienne.

Cette année encore, le Sud Vienne a montré son dynamisme, surtout grâce aux lauréats dont :

Top de la Région Nouvelle Aquitaine, Usine Durable, décerné à l'entreprise « PARISLOIRE » de Lussac-les-Châteaux.

La municipalité adresse encore toutes ses félicitations à Zeinab et Marc BOUQUET.

Félicitations renouvelées à Zeinab qui vient d'être élue juge au tribunal de commerce.



Zeinab Bouquet, directrice générale de PARISLOIRE, au côté de son président de mari.

Comment allonger LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ?

La question : Je voudrais agir face à l'épuisement des ressources de la planète et à la production de déchets. Il y a beaucoup d'informations contradictoires, où pourrais-je trouver des conseils simples et sérieux qui pourraient m'aider à changer mes habitudes de consommation et faire durer mes objets ?

La réponse de Service-public : Pour vous aider à adopter les bons réflexes, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont créé le site « longuevieauxobjets.gouv.fr », un site de conseils pratiques, d'actualités, d'outils, pour partager ses objets entre voisins, diagnostiquer les pannes d'un appareil...

C'est également un annuaire grâce auquel vous pouvez identifier rapidement les professionnels les plus à même de répondre à votre besoin, qu'il s'agisse de trouver une alternative à l'achat neuf ou une solution pour éviter de jeter ce qui pourrait encore être utile.

Des rubriques

Le site propose différentes rubriques pour vous aider dans vos recherches de solutions.

CONSOMMER AUTREMENT

Des vidéos, tutoriels, guides pratiques, chiffres-clés, infographies, fiches pratiques... sur toutes les thématiques : acheter durable, acheter et vendre d'occasion, donner, échanger, entretenir, réparer, louer, partager, recycler. Diagnostiquer les pannes. Un chatbot permet d'identifier en quelques

minutes l'origine des pannes les plus courantes d'un grand nombre d'appareils : il suffit de répondre à quelques questions, réaliser des tests simples et se laisser guider pour trouver la solution.

ACHETER DURABLE

Lorsque l'achat d'un produit neuf répond à un besoin réel, il faut faire les bons choix pour que sa durée de vie soit la plus longue possible. Pour s'y retrouver, des labels environnementaux indiquent que les produits sur lesquels ils sont apposés sont plus résistants, facilement démontables, réparables, simples à entretenir ou encore qu'ils bénéficient d'une extension de garantie... Vous trouverez ces labels classés par catégorie de produits : bricolage et décoration, entretien et nettoyage, hygiène et beauté, jeux et jouets, literie, mobilier, multimédia, papeterie et fournitures, textile de maison, vêtements et chaussures.

LES IDÉES REÇUES

« Acheter d'occasion, c'est risqué », « réparer, c'est compliqué », « le troc, c'est dépassé » ... Vous trouverez la réponse aux préjugés qui

empêchent souvent de changer ses habitudes de consommation.

UN ANNUAIRE

Cet annuaire donne accès aux coordonnées du plus grand nombre de professionnels dont l'activité ou l'offre de service permet d'allonger la durée de vie des objets : associations, entreprises, commerçants indépendants, artisans, collectivités, enseignes de grande distribution, plateformes digitales ... Certains d'entre eux, signalés par un code couleur vert dans l'annuaire, ont adhéré à une démarche déployée par la Chambre des métiers et de l'artisanat avec le soutien de l'Ademe et sont reconnus pour la compétence, le savoir-faire et l'engagement qu'ils mettent en œuvre dans la réparation des biens et équipements avant leur remplacement par un produit neuf.

L'utilisation de cet annuaire est très simple : vous sélectionnez un besoin (je veux emprunter, prêter, louer, acheter d'occasion...) et vous sélectionnez une catégorie (gros appareil électroménager froid, écran, matériel photo/ciné, livre, instrument de musique...).

**Longue vie
aux objets**



Acteurs ÉCONOMIQUES

SERVICES

BOULANGERIE PATISSERIE

BRUNET Michel
Tél. : 05 49 48 47 62

BAR RESTAURANT LE TRÊFLE

CAREY Mickaël & Jacqueline
Tél. : 05 49 48 59 18

ÉPICERIE - TABAC – PRESSE

SABOURIN Claudine
Tél. : 05 49 48 47 23

PHARMACIE

THOMAS Françoise et Gilles
Tél. : 05 49 48 47 19

INFIRMIERES

ALLO Catherine et Nadia MALE
Tél. : 05 49 84 34 36 - 06 80 95 34 75

COIFFEUSE

AUDOUX Sylvie
Tél. : 05 49 48 47 36

TAXI

FILLAUD Mathieu
Tél. : 06 72 52 42 70

GUIDE CONFÉRENCE / ATTELAGE

PAILLAS Valérie
Tél. : 05 49 91 30 53

DÉPANNAGE INFORMATIQUE

MICOTTI Brice
Tél. : 06 12 58 51 48
assistance.informatique86@gmail.com

COURS ANGLAIS

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Marie-Eve CARUYER
Tél. : 06 25 33 89 78
contact@soutienpourentreprendre.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

AUZENET Valérie
1 Rue de la Croix Génie
Tél. : 06 71 34 24 72

BLANC Cécile
33 Route de L'Isle Jourdain
Tél. : 05 49 48 99 05

CHABRUN Maïlys
Les Prunes
Tél. : 05 49 84 51 15

ENTREPRISE

DU BÂTIMENT ET ARTISANS

APICULTEURS

- COLIN Cyril Tél. : 06 33 41 43 33
- ROUMET Aurélie Tel : 06 20 07 09 44
lerucherdupetitport@gmail.com

CERAMISTE

HITA BRAVO Hélène
Tél. : 06 74 84 99 76

ÉLECTRICIEN / CHAUFFAGISTE

VIOT Fabrice
Tél. : 05 49 48 15 74 / 06 64 34 91 93

ÉLECTRICIEN / PLOMBIER / MENUISIER

ABREU Emmanuel
Tél. : 05 49 48 35 57
Julio.abreu@wanadoo.fr

FERME DE CHAUMEIL

Viande bovine
COIFFARD Guillaume
Tél. : 06 81 54 84 89

FERME DE LA POTIERE

Viande volailles/bovine/ovine
BELLONCLE Cédric
Tél. : 06 82 71 46 94

MAÇON / TERRASSIER / COUVREUR

COMPAIN Aurélien
Tél. : 06 50 21 60 23

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

LAURENTIE François
(SUD VIENNE PRESTATIONS)
Tél. : 05 49 48 98 56 / 06 70 60 39 25

MAROQUINERIE

PREVOST Sylvie - Cuir de Persac
Colliers pour lévriers
Tél. : 06 86 33 96 68
cuirdepersac@orange.fr

MARÉCHAL FERRANT ET FERRONNERIE

DOREAU Franck
Tél. : 05 49 84 91 35 / 06 07 30 14 45

PAYSAGISTE

MARTINAUD Rémi
Tél. : 06 31 90 35 49
luniversdujardin@orange.fr

PISCINIER-MAÇON

QUERIAUD Alexandre
Tél. : 06 38 26 25 87
luniversdujardin@orange.fr

PLATRIER / MAÇON

MARTIN Thierry
Tél. : 05 49 48 24 16

PLOMBIER / CHAUFFAGISTE / COUVREUR

GARCIA Eric
Tél. : 05 49 48 00 32 / 06 70 34 03 56

PRODUCTEUR de SAVON / ASINERIE

CHARRIER Emile
Tél. : 06 22 92 40 17
http://asineriedepersac.jimdo.com/

RELIURES/RESTAURATION DE LIVRES

BETOUX Elisabeth
Tél. : 05 49 83 04 37
www.elisabethbetoux.com

TOURISMES

GÎTES CLÉVACANCES - Les Aubières

De MONVALLIER Hervé
Tél. : 05 49 91 13 75

GÎTES DE FRANCE - Bagneux

MATHAUD Bernard
Tél. : 05 49 37 19 77

GÎTES DE FRANCE - L'Esservier

POTHET François
Tél. : 06 82 91 76 32

GÎTES DE FRANCE - La Potière

BELLONCLE Cédric
Tél. : 05 49 48 29 09

GÎTES DE LA PILATIERE

COURT Benoît
Tél. : 06 08 55 88 42

GÎTES DE FRANCE - Breux

FOREST Alain
Tél. : 05 49 48 23 99
alainforest@gmail.com

MEUBLÉ DE TOURISME

HOCHART Françoise
Tél. : 06 45 99 23 32

BIEN ÊTRE

MASSAGE

PAILLAS Valérie
Tél. : 05 49 91 30 53

RELAXATION YOGA

CAILLE Sandra
Tél. : 06 64 36 94 34

NATUROPATHE

MASSAGE - BIEN-ÊTRE

KINESIOLOGIE

GANDRILLE Carine
Tél. : 06 33 00 80 37

NATUROPATHE VITALISTE

BIEN ETRE

DESPLOBINS Karine
Tél. : 06 32 13 65 83
karine.deplobins@wanadoo.fr



Réduisez votre facture d'électricité d'au moins 10 % avec **SORÉGIES idée** ELECTRICITÉ

SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous propose une offre plus attractive que le tarif réglementé, qui vous permet d'économiser au moins 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa, vous pouvez contacter SOREGIES au 05 49 44 79 00

SARL BROETTO
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DU BÂTIMENT
05 49 48 82 69
Neuf et rénovation

Notre Meilleur partenaire, c'est vous !

3 CHEMIN DE LA FAILLODERIE - 86320 LUSSAC-LES-CHÂTEAUX

Histoire de fer
Maréchal-Ferrant / Ferronnier

Franck DOREAU

06 . 07 . 30 . 14 . 45 .

La Gare - 86320 PERSAC

Franckdoreau.fer@gmail.com

SARL GARCIA
Eric
Energies
Nouvelles

05 49 48 00 32
06 70 34 03 56

RGE Qualibat
RGE Qualipac
ENERGIES RENOUVELABLES
RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

CHAUFFAGE
PLOMBERIE SANITAIRE
HANDIBAT

Karine Desplobins

Naturopathie Vitaliste
Art et Techniques de Bien Etre
*Bien dans son Corps
Bien dans sa Vie !*

06 32 13 65 83
karine.desplobins@wanadoo.fr
RCS 482 330 360

Enrl Compain Aurélien

**Maçonnerie générale,
 Neuf et rénovation
 Assainissement**
*Carrelage, couverture,
 isolation, placo* 
**05 49 91 20 11
 06 50 21 60 23** aurelien.compain0673@orange.fr
 9 rue Général de Gaulle - 86320 Lussac-les Châteaux

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
NEUF RENOVATION DÉPANNAGE
VIOT Fabrice
  
 CLIMATISATION ÉNERGIE SOLAIRE PRODUCTION D'EAU CHAUDE
 CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE PRODUCTION CHAUD & FRAIS
 AÉROTHERMIE & GEOTHERMIE
LA CROUZETTE 86320 PERSAC
TÈI 05 49 48 15 74
Port 06 64 34 91 93

TAXI FILLAUD
7j/7 4 Route de Bouresse 86320 MAZEROLLES
 Tous transports
 Toutes distances
 Conventionné Sécurité Sociale
 Jusqu'à 6 passagers
06 72 52 42 70 


 > Cours d'anglais et traduction
 French classes and translation
 > Soutien administratif
 Executive administrative specialist
Marie-Eve CARUYER
 Soutien pour Entreprendre
 06 25 33 89 78
 contact@soutienpourentreprendre.fr 

TABAC / PRESSE-LOTO / EPICERIE
SABOURIN Claudine
 50 Grand'rue
 86320 PERSAC
 ☎ : 05.49.48.47.23
 Ouvert du lundi au samedi
 De 7h00 à 12h30 / 14h00 à 19h00

**FERMÉ LE DIMANCHE
 ET LES JOURS FÉRIÉS**


86320 PERSAC - Tél. : 05-49-48-57-33
Producteur de saveurs
Goûtez la différence !
 Vente de volailles (poulets, pintades toute l'année et volailles festives en fin d'année),
 Produits préparés à base de volaille (saucisse, pâté, boudin, paupiette) et de la viande d'agneau,
 de la viande de veau sous la mère et de la viande de bœuf
Retrouvez-nous sur les marchés de la région et sur commande : Mercredi (Montmorillon),
 Jeudi (Buxerolles), Vendredi (Lussac et Saint-Savin), Samedi (Chauvigny et Isle-Jourdain)

 **Sarl L'UNIVERS DU JARDIN**
 PAYSAGISTE - PISCINE
Alexandre QUERIAUD et Rémi MARTINAUD
 Piscine - Paysagiste
 06 38 26 25 87 06 31 90 35 49
 luniversdujardin@orange.fr - www.luniversdujardin86.fr
 Route du breuil - 86320 PERSAC
 Entretien Jardins
 Engazonnement
 Plantation
 Clôture
 Terrasses
 Piscines
 Aménagements extérieurs


mon agenda 2020

JANVIER Me 01 JOUR DE L'AN J 02 réunion des aînés V 03 S 04 D 05 L 06 M 07 Me 08 J 09 V 10 Atelier dances S 11 D 12 L 13 M 14 Me 15 J 16 réunion des aînés V 17 Atelier dances S 18 D 19 L 20 M 21 Me 22 J 23 V 24 Atelier dances S 25 D 26 VŒUX du Maire L 27 M 28 Me 29 J 30 réunion des aînés V 31 Atelier dances	FEVRIER S 01 D 02 L 03 M 04 Me 05 J 06 réunion des aînés V 07 Atelier dances S 08 Belote FNACA D 09 L 10 M 11 Me 12 J 13 V 14 Atelier dances S 15 BELOTE Aînés ruraux D 16 L 17 M 18 Me 19 J 20 réunion des aînés V 21 Atelier dances S 22 D 23 L 24 M 25 Me 26 J 27 V 28 S 29	MARS D 01 L 02 M 03 CIRQUE Me 04 J 05 réunion des aînés V 06 S 07 D 08 L 09 M 10 Me 11 J 12 V 13 Atelier dances S 14 Soirée crêpes Comp. Blourde D 15 Elections municipales L 16 M 17 Me 18 J 19 Commémoration V 20 repas FNACA S 21 D 22 Elections municipales L 23 M 24 Me 25 J 26 V 27 Atelier dances S 28 Repas Réunionnais D 29 Compagnons de la Blourde L 30 M 31	AVRIL Me 01 J 02 réunion des aînés V 03 Atelier dances S 04 Ouverture de l'étang D 05 L 06 M 07 Me 08 J 09 V 10 Atelier dances S 11 BELOTE Aînés ruraux D 12 PÂQUES L 13 M 14 Me 15 J 16 réunion des aînés V 17 Atelier dances S 18 D 19 L 20 M 21 Me 22 Randonnée J 23 Aîné ruraux V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 Me 29 J 30 réunion des aînés	MAI V 01 FÊTE DU TRAVAIL S 02 D 03 L 04 M 05 Me 06 J 07 réunion des aînés V 08 Commémoration S 09 D 10 L 11 M 12 Me 13 J 14 réunion des aînés V 15 Atelier dances S 16 Concours de pêche D 17 L 18 M 19 Me 20 J 21 ASCENSION V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 Me 27 Stage de Bronze J 28 Amis de la Mothe V 29 Atelier dances S 30 Eglise - Concert chorale D 31 PENTECÔTE	JUIN L 01 Randonnée M 02 Aîné ruraux Me 03 J 04 réunion des aînés V 05 Atelier dances S 06 D 07 L 08 M 09 Me 10 J 11 V 12 Atelier dances S 13 AG ACCA D 14 L 15 M 16 Me 17 J 18 réunion des aînés V 19 Spectacle de fin d'année CdIB S 20 BELOTE Aînés ruraux D 21 Fête de la musique L 22 repas ACCA (adhérents) M 23 Me 24 J 25 V 26 S 27 Festival D 28 EVEIL des SENS L 29 M 30
JUILLET Me 01 réunion des aînés J 02 (étang) V 03 Atelier dances S 04 D 05 L 06 M 07 Me 08 J 09 V 10 S 11 D 12 Vernissage/exposition L 13 Amis de la Mothe M 14 FÊTE NATIONALE Me 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 Me 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 Me 29 J 30 V 31	AOUT S 01 D 02 L 03 M 04 Me 05 J 06 V 07 S 08 D 09 L 10 M 11 Me 12 J 13 V 14 S 15 Clôture exposition D 16 Amis de la Mothe L 17 M 18 Me 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 Me 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	SEPTEMBRE M 01 Me 02 J 03 réunion des aînés V 04 Atelier dances S 05 Inscriptions D 06 Clé de Sol L 07 M 08 Me 09 J 10 V 11 Atelier dances S 12 D 13 L 14 M 15 Me 16 J 17 réunion des aînés V 18 Atelier dances S 19 BELOTE Aînés ruraux D 20 L 21 M 22 Me 23 J 24 V 25 Atelier dances S 26 repas Aînés Ruraux D 27 L 28 M 29 Me 30	OCTOBRE J 01 réunion des aînés V 02 Atelier dances S 03 MOULES FRITES D 04 Compagnons de la Blourde L 05 M 06 Me 07 J 08 V 09 Atelier dances S 10 D 11 L 12 M 13 Me 14 J 15 réunion des aînés V 16 Atelier dances S 17 FÊTE DU PAIN D 18 La crouzette L 19 M 20 Me 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 Me 28 J 29 réunion des aînés V 30 S 31 CHOUROUTE ACCA	NOVEMBRE D 01 TOUSSAINT L 02 M 03 Me 04 J 05 réunion des aînés V 06 Atelier dances S 07 D 08 L 09 M 10 Commémoration Me 11 REPAS des aînés de la commune J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 Me 18 J 19 réunion des aînés V 20 Atelier dances S 21 réunion des aînés D 22 Atelier dances L 23 M 24 Me 25 J 26 V 27 Atelier dances S 28 D 29 L 30	DECEMBRE M 01 Me 02 J 03 réunion des aînés V 04 Atelier dances S 05 Repas Aînés Ruraux (adhérents) D 06 L 07 M 08 Me 09 J 10 V 11 Atelier dances S 12 D 13 L 14 M 15 Me 16 réunion des aînés (goûter) J 17 V 18 Atelier dances S 19 D 20 L 21 M 22 Me 23 J 24 V 25 NOËL D 26 L 27 M 28 Me 29 J 30 V 31 réveillon Pass' Âge



Mairie de Persac 3 Grand'Rue - 86320 PERSAC
Tél. 05 49 48 47 15 Mail persac@departement86.fr
OUVERTURE : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h - le samedi de 9 h 30 à 11 h 30

retrouvez toutes les infos,
les actualités, et l'agenda
événementiel sur le site
www.persac.fr

